



Notre chroniqueur politique
Michel David présente son
bulletin des ministres *Page A 5*

Québec écarte la tenue d'une **enquête
publique** sur les relations entre les
autochtones et les corps policiers *Page A 4*

www.ledevoir.com

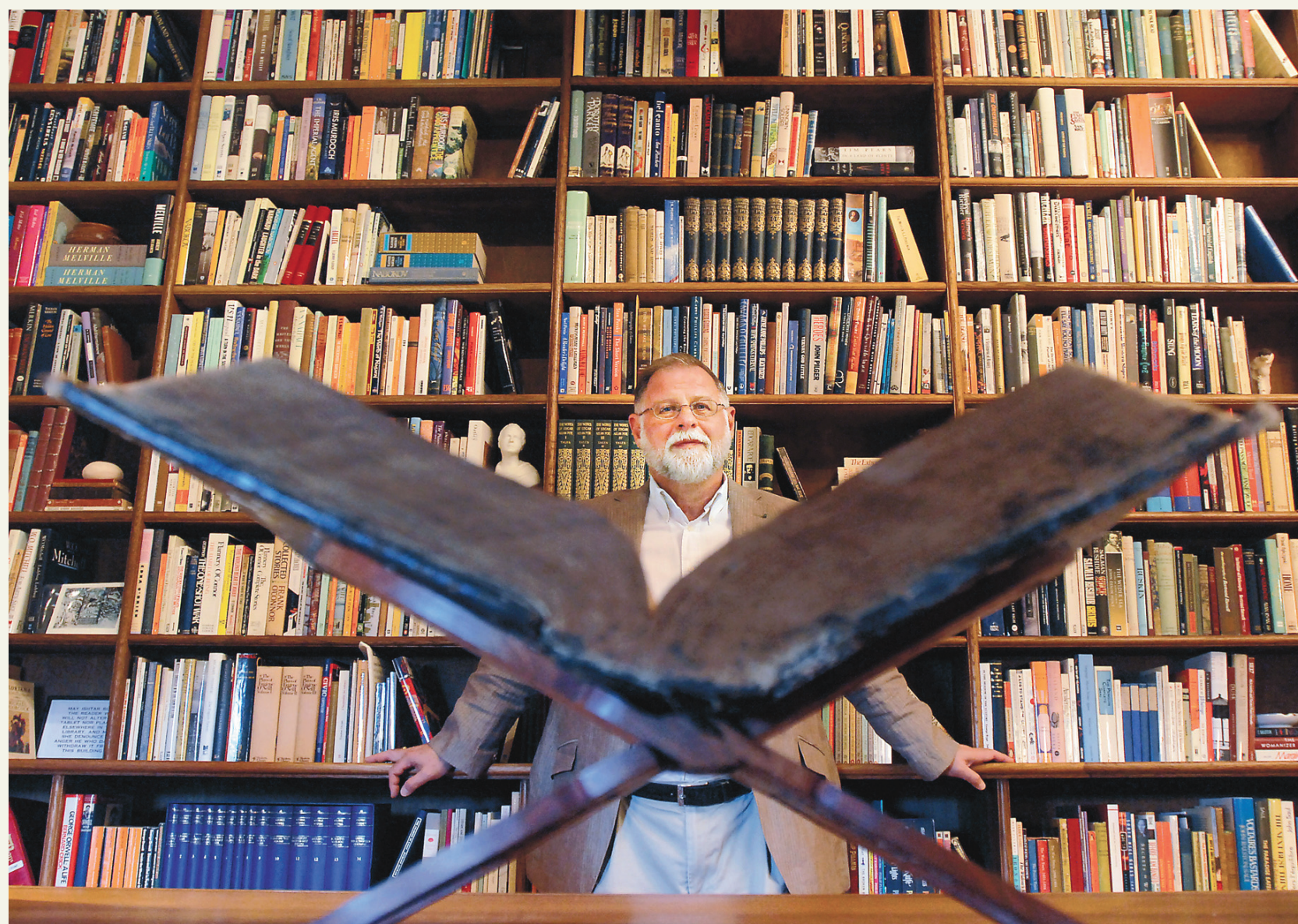
LE DEVOIR

VOL. CVI N° 279

LE DEVOIR, LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

MANGUEL ET SES 30 000 LIVRES



ALAIN JOCARD AGENCE FRANCE-PRESSE

L'écrivain **Alberto Manguel** s'apprête à quitter la France pour s'installer dans un appartement de New York. À l'heure du virage numérique, qu'advient-il de son imposante bibliothèque, classée selon une logique propre? *Page B 10*

Une baisse d'impôt à crédit

L'allègement fiscal de la classe moyenne au détriment des plus riches coûtera 1,2 milliard au Trésor public

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Enfin, Justin Trudeau qui voulait se faire Robin des bois le fera à crédit. Le ministre des Finances libéral, Bill Morneau, a reconnu lundi que le remaniement promis des paliers fédéraux d'imposition, visant à alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne en faisant payer les plus riches, ne se ferait pas à coût nul. La redistribution de la taxation créera un autre manque à gagner, de 1,2 milliard de dollars par année celui-là, avec lequel le gouvernement de Justin Trudeau devra composer.

Le taux d'imposition s'appliquant aux revenus compris entre 45 000 \$ et 90 000 \$ passera de 22 % à 20,5 %. Inversement, un nouveau taux de 33 % sera imposé aux revenus dépassant 200 000 \$. À l'heure actuelle, le taux d'imposition le plus élevé est de 29 % et s'applique à partir de 140 000 \$. Les changements entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier.

Les mesures sont donc exactement celles promises pendant la campagne électorale, à une exception près : ce qui était présenté

VOIR PAGE A 10 : IMPÔT

Lire aussi · **Rentrée parlementaire.** Les libéraux avertis de détails sur leurs priorités. *Page A 4*

Le Canada fait le pari de l'ambition

La ministre McKenna soutient que la hausse des températures doit se limiter à 1,5 °C

ALEXANDRE SHIELDS

Dans un sursaut d'ambition qui en a surpris plusieurs, la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, a soutenu à Paris que l'objectif de la lutte contre les bouleversements climatiques devrait être de limiter la hausse en cours à 1,5 °C, comme le réclament une cen-

taine d'États. L'atteinte d'une telle cible exigerait cependant d'éliminer les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui signifierait l'arrêt de mort des projets pétroliers au Canada.

Dans le cadre des négociations de la 21^e Conférence des Parties (COP21), la ministre McKenna a signifié dans une rencontre te-

nue à huis clos que la cible officielle, soit de limiter la hausse globale à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, devrait être un minimum. Elle a notamment souligné qu'un monde caractérisé par un tel réchauffement climatique subirait déjà des impacts majeurs.

VOIR PAGE A 10 : COP21

Lire aussi ·

Vert très foncé. Un éditorial de Josée Boileau. *Page A 8*

Une baisse des émissions de CO₂ est attendue en 2015. *Page A 3*

Capter le CO₂, ou rater la cible. Une entrevue avec le chercheur Claude Villeneuve. *Page A 2*



AUJOURD'HUI



Économie · **Redevances minières.** Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand, estime que le Québec perçoit actuellement « le maximum » qu'il peut espérer obtenir. *Page B 1*

Culture · **Le Devoir à Marrakech.** Le festival marocain salue le cinéma canadien, et la délégation québécoise y est vaste. *Page B 8*



Avis légaux..... A 6
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

ÉDUCATION

Le boom de l'école alternative

SARAH R. CHAMPAGNE

L'école alternative a la cote. Rien qu'à Montréal, deux écoles se sont tournées vers la pédagogie alternative depuis deux ans, quatre autres sont en voie de le faire et plus d'une vingtaine de projets sont sur les rails à l'échelle du Québec. Ce regain de popularité a gagné Saint-Nom-de-Jésus, une école d'Hochelega-Maisonville qui vient d'annoncer l'ouverture d'un volet alternatif dès septembre prochain.

Aux prises avec des problèmes de moisissures, l'établissement primaire a dû déménager ses élèves depuis 2012, à l'instar de deux autres écoles du quartier. Cette relocalisation non désirée a toutefois donné l'occasion de réfléchir à l'avenir scolaire du quartier.

Après avoir constaté l'ampleur de la « demande pour une autre offre pédagogique », un comité fut rapidement formé en novembre 2013 pour développer un volet alternatif, raconte l'un des membres fondateurs, Jean-Philippe Ayotte-Beaudet. Quelques mois plus tard, le groupe avait amassé des déclarations d'intérêt de 300 parents, des intentions qui dépassent la capacité d'accueil du futur volet.

Toutes les autorisations obtenues deux ans plus tard, des classes de maternelle, de 1^{re} et de 2^e année verront le jour dès la rentrée 2016. Les autres niveaux seront ensuite progressivement



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Annie Gignac sera parmi les premières à enseigner le volet alternatif à l'école Saint-Nom-de-Jésus et elle contribuera donc à le façonner. L'enseignante expérimente déjà des activités avec sa classe de deuxième année.

VOIR PAGE A 10 : ÉCOLE

La géo-ingénierie : solution réaliste ou utopique ?

PAULINE GRAVEL

Pour extraire le CO₂ déjà présent dans l'atmosphère et ralentir l'emballement du thermomètre, certains chercheurs invoquent les recours à la géo-ingénierie du climat. Des procédés audacieux dont l'innocuité pour l'environnement reste toutefois à prouver.

En 2006, Paul Crutzen, spécialiste de la couche d'ozone et lauréat du prix Nobel de chimie, proposait d'injecter dans la stratosphère (la couche la plus élevée de l'atmosphère) des aérosols à base de sulfates (dioxyde de soufre) — extraits de l'atmosphère polluée des villes — pour réfléchir les rayons du soleil vers l'espace. En empêchant ces rayons de gagner les couches inférieures de l'atmosphère, ces aérosols étaient censés rafraîchir le climat. Ils auraient un effet comparable à celui d'une éruption d'un volcan en haute altitude, comme celle du Pinatubo aux Philippines en 1991, qui a fait chuter la température moyenne mondiale de 0,5°C environ.

«On ne sait pas encore comment transporter les millions de tonnes de soufre nécessaires dans la haute atmosphère. On devrait pouvoir réussir avec une flotte de quelques centaines d'avions en rotation permanente», a affirmé le climatologue Olivier Boucher, du Laboratoire de météorologie dynamique en France, au journal *Le Monde*.

Mais la technique présente maints inconvénients et limites. Selon des chercheurs en météorologie de Hambourg en Allemagne, il faudrait injecter dans la haute atmosphère cinq fois la quantité de particules émises par le Pinatubo pour maintenir stable la température moyenne terrestre à son niveau attendu pour 2020, en l'absence de contrôle des émissions de gaz à effets de serre. La démarche pourrait en plus détruire la couche d'ozone, causer des pluies acides et détériorer la qualité de l'air lors de la chute des particules sur terre.

D'autres technologies de géo-ingénierie, mises en doute par les climatologues, ont aussi été imaginées pour limiter le réchauffement terrestre. Notamment celle de miroirs gigantesques installés à 1,5 million de kilomètres du sol, pour réfléchir les rayons du soleil avant qu'ils n'atteignent la terre. Une autre technique, consistant à pulvériser de gouttelettes d'eau de mer les nuages surplombant les océans pour faire obstacle aux rayons solaires, est aussi mise en doute.

Sans effet sur la teneur en CO₂ de l'atmosphère, ces techniques invasives pourraient en sus perturber des phénomènes climatiques plus régionaux, comme «les cycles des moussons sur lesquels reposent l'agriculture de certains pays comme l'Inde et la Chine», fait remarquer le climatologue Alan Robock, de l'Université Rutgers au New Jersey.

Claude Villeneuve, directeur de la chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, affirme que «le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne que l'incertitude liée à ces projets fait qu'il y a très peu de chances qu'ils se concrétisent. Ces projets créent plus de problèmes que de solutions et ils n'empêcheront pas l'acidification des océans» causée par la dissolution du carbone atmosphérique, souligne-t-il.

En somme, l'option la plus réaliste consiste à retirer le CO₂ de l'atmosphère, soit entre 300 et 700 milliards de tonnes d'ici 2100, pour demeurer sous le seuil des 2°C de réchauffement espérés.

Le Devoir



L'option la plus réaliste consiste à retirer le CO₂ de l'atmosphère.



Cette usine de la Mississippi Power Company, située à DeKalb, au Mississippi, capte les émissions de CO₂ pour les enfouir dans le sol.

Capoter le CO₂ ou rater la cible

Sans captage et stockage à grande échelle, le réchauffement dépassera la barre des 2 degrés, prévient le chercheur Claude Villeneuve

PAULINE GRAVEL

Le recours à des stratégies visant à capter du CO₂ et à le stocker en lieu sûr est incontournable pour ne pas dépasser la cible des 2 degrés de réchauffement du climat d'ici 2100, affirme Claude Villeneuve, directeur de la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

«Même si la COP21 donne de bons résultats, nous ne serons pas en mesure d'atteindre cette cible sans déployer massivement des techniques de captage et de stockage. Pour limiter à 2°C le réchauffement d'ici 2100, nous devons émettre un peu moins de 900 millions de tonnes de CO₂. Or, au rythme auquel s'accroissent nos émissions, cela représente 15 à 18 ans», estime-t-il.

Pour réduire le CO₂ émis dans l'air, l'auteur de *Est-il trop tard?*, publié aux éditions MultiMondes, propose de se tourner vers la photosynthèse, «la plus ancienne et la plus efficace des méthodes de captage du CO₂ déjà présent dans l'atmosphère».

«La fixation du CO₂ par la photosynthèse peut se faire par des plantations ou le développement d'écosystèmes forestiers dans des endroits qui en sont dépourvus actuellement», fait-il valoir. Ces démarches ne doivent toutefois pas nuire à la production alimentaire qui, compte tenu de l'augmentation de la population mondiale, est en voie d'engendrer une pénurie de terres arables.

Pour ce faire, M. Villeneuve propose d'implan-

ter des écosystèmes forestiers en zone boréale, là où il n'y a pas d'autres activités agricoles. «Le réchauffement observé va nous permettre de boiser des zones où il n'y a pas de forêts aujourd'hui, et ce, aussi bien au Canada qu'en Russie. Le bois produit par ces arbres pourrait ensuite servir à des usages durables, comme la construction de maisons», suggère le biologiste, qui y voit une solution très appropriée pour le Québec.

Une étude de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC estime que le boisement de 400 000 hectares en 20 ans dans le Nord québécois permettrait d'absorber jusqu'à 8% des émissions du secteur industriel québécois après 45 ans. Mis sur pied par cette chaire, le programme de compensation de gaz à effet de serre Carbone boréal (carbonoreal.uqac.ca) tente de recueillir les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet.

Des plantations pourraient aussi servir à fabriquer un biocharbon, produit par pyrolyse, générant un carbone stable et insoluble. Cette matière pourrait ensuite être intégrée aux sols agricoles pour favoriser la croissance des bactéries, la rétention d'eau et une libération plus lente des engrais, autant de facteurs favorisant la bonne santé des plantes.

Ensemencement des océans

La fertilisation des océans est une autre stratégie envisagée pour retirer le CO₂ de l'atmosphère et le séquestrer durablement. Certains chercheurs ont proposé de saupoudrer les eaux

de surface des océans avec de la limaille de fer afin de stimuler la prolifération des algues et du phytoplancton. Ces deux types d'organismes, lors de la photosynthèse, captent et fixent du CO₂, sous forme de biomasse qui alimente la chaîne alimentaire océanique. Le carbone ainsi capté et intégré aux organismes marins se retrouvera sur le plancher des océans lorsque ces derniers mourront. «L'efficacité de cette méthode reste toutefois très discutable. Et un moratoire a été imposé sur cette technique en raison d'importantes incertitudes scientifiques sur son innocuité pour l'environnement», explique Claude Villeneuve dans son livre.

Des arbres artificiels

Le professeur Klaus Lackner, de l'Université Columbia, aux États-Unis, a pour sa part évoqué l'idée de concevoir des arbres artificiels, composés d'une résine pouvant adsorber le CO₂ de l'air. Une fois saturé en CO₂, l'arbre doit alors être trempé dans l'eau où la résine sera régénérée et un CO₂ pur libéré et ensuite acheminé vers un lieu de stockage géologique.

Le Devoir

EST-IL TROP TARD ? LE POINT SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Claude Villeneuve
Éditions MultiMondes, 2013
312 pages

Capter à la source

Comment récupérer le CO₂ produit par nos usines, cimenteries, incinérateurs et autres centrales thermiques dans l'atmosphère? Plusieurs équipes de recherche à travers le monde planchent sur des solutions diverses pour capter, puis stocker le carbone, et certaines sont déjà à l'œuvre.

Le principal défi pour capter le CO₂ recraché par les usines réside dans la séparation du CO₂ et de l'azote, affirme Jamal Chaouki, professeur à l'École polytechnique de Montréal. Car la combustion, effectuée en présence d'air (contenant 79% d'azote), produit non seulement du CO₂, mais aussi de l'azote et de la vapeur d'eau. Autant d'éléments qui doivent être séparés à divers moments du processus.

Avant la combustion. Brûler les hydrocarbures à l'oxygène pur permet d'éliminer la production d'azote. Dans ce procédé, le CO₂ est isolé de l'eau en abaissant la température pour condenser la vapeur d'eau. «Cette solution coûte toutefois excessivement cher car l'oxygène pur est très dispendieux», prévient Jamal Chaouki qui titulaire de la Chaire de recherche CRSNG/Total.

Pendant la combustion. Cette méthode consiste à introduire l'hydrocarbure dans un premier réacteur, et l'air dans un second compartiment. Séparés par un solide qui sert à fixer puis transporter l'oxygène vers un hydrocarbure, ce processus, testé sur 700 solides différents, ne s'est pas encore avéré vraiment efficace.

Après la combustion. Utilisée par de nombreuses industries, c'est la technique la plus au point. Les gaz de combustion sont plongés dans une solution d'amines pour dissoudre le CO₂ et éliminer l'azote sous forme gazeuse. La solution chauffée permet de libérer le CO₂ sous forme de gaz (désorption). «Il faut chauffer le liquide et refroidir plusieurs fois, ce qui exige d'énormes grandes quantités d'énergie», fait remarquer M. Chaouki. Une centrale thermique au charbon ainsi équipée consomme 20 à 25% de son énergie pour séparer le CO₂, le comprimer puis le stocker. Or, le charbon extrait pour ce faire cause plus de torts que de laisser échapper le CO₂ dans l'atmosphère. Bref, actuellement, la meilleure façon de réduire nos émissions, pense M. Chaouki, reste de consommer moins pour économiser l'énergie.

Le stockage, gagnant à certaines conditions

Une fois le fameux CO₂ capté, comment le stocker? À l'heure actuelle, certaines industries le séquestrent sous le plancher océanique, d'autres, dans des puits de pétrole taris.

En 1996, la norvégienne Statoil a été pionnière dans l'enfouissement du gaz carbonique sur la plate-forme Sleipner. En pleine mer du Nord, la compagnie — qui extrait un gaz naturel trop riche en gaz carbonique pour ses clients — sépare le CO₂ en excès grâce à des solutions d'amines (voir autre encadré). Le CO₂ recueilli est ensuite injecté dans une couche géologique située à 800 mètres sous le plancher océanique, un aquifère salin. «Les formations géologiques ne sont pas toutes propices au stockage du CO₂. Les aquifères salins sont plus sécuritaires, car ils permettent la minéralisation du CO₂ de façon permanente», fait remarquer Claudé Villeneuve, de l'UQAC.

Cette démarche, très coûteuse, n'est possible que dans les pays qui taxent le carbone, comme la Norvège. «Depuis 1991, ce pays impose une taxe de 90\$ pour chaque tonne de CO₂. La compa-

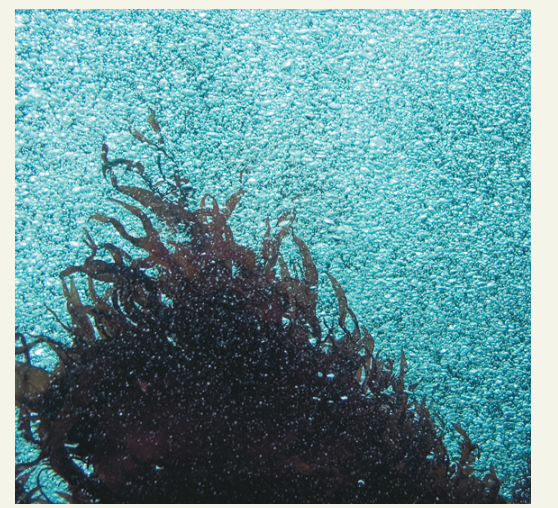
gnie devrait payer 90 millions de taxes pour le million de tonnes de CO₂ qu'elle séquestre annuellement. De plus, comme la Norvège est membre du marché européen du carbone, elle vend ses émissions de CO₂ évitées. [C'est] tellement rentable que la compagnie envisage de continuer à utiliser la plate-forme quand les réserves de gaz seront épuisées pour y acheminer par pipeline le CO₂ de centrales situées sur le continent, et l'enfouir dans les aquifères salins sous la plate-forme», précise M. Villeneuve, qui croit que de telles politiques sont nécessaires pour inciter les industriels à capter et stocker le CO₂ qu'elles génèrent.

Certains puits de pétrole taris sont aussi utilisés pour stocker du gaz carbonique. Une méthode qui laisse plusieurs scientifiques sceptiques, inquiets que la pression du CO₂ injecté sous terre génère des fuites, modifie les formations rocheuses et engendre des micro-tremblements. «Cela peut aussi entraîner la migration des hydrocarbures avoisinants, du CO₂ ou de composés toxiques, comme l'arsenic, qui pourraient ainsi se retrouver en circulation dans les eaux souterraines», avance le professeur de l'UQAC.

En Saskatchewan, on injecte depuis 15 ans le CO₂ issu d'une usine de gazéification du charbon du Dakota du Nord dans les puits du champ pétrolifère de Weyburn. Pas pour limiter les émis-

sions, mais pour recueillir plus de pétrole. «Chaque tonne de CO₂ pompée [dans les puits] permet de retirer six barils de pétrole. Il y a un avantage économique, mais la séquestration n'est pas pour autant garantie, car on s'est rendu compte que des fissures étaient peut-être à l'origine de fuites de gaz», indique M. Villeneuve.

À son avis, seul le stockage dans des aquifères salins est vraiment sécuritaire.



DE PARIS



MARK SCHIEFFELBEIN ASSOCIATED PRESS

Un ouvrier d'une mine de charbon à Ordos, en Chine. La baisse des émissions de CO₂ attendue en 2015 est largement attribuée au déclin de l'utilisation de cette énergie fossile en Chine.

Une baisse des émissions de CO₂ est attendue en 2015

Il s'agit d'une première baisse en période de croissance économique mondiale

Le Bourget — Les émissions de gaz carbonique (CO₂), principal gaz à effet de serre, devraient baisser en 2015, pour la première fois durant une période de croissance économique mondiale, selon une étude parue lundi, en pleine négociation sur le climat à Paris.

Les émissions de CO₂ issues de la combustion d'énergies fossiles se sont stabilisées en 2014 et devraient baisser légèrement — d'environ 0,6% — en 2015, selon cette étude publiée dans la revue *Nature Climate Change*.

Durant la même période, l'économie mondiale a connu une croissance de 3,4% en 2014 et elle est cette année sur une trajectoire de +3,1%, relèvent les auteurs.

«*À la différence de périodes dans le passé avec peu ou pas de hausse des émissions, le produit intérieur brut [PIB] mondial a augmenté de manière substantielle durant ces deux années*», soulignent-ils.

Les émissions ont déjà baissé dans le passé, mais c'était pendant des périodes de crise économique, en particulier en 2009 après la crise financière mondiale. La baisse attendue en 2015 est largement attribuée au déclin de l'utilisation du charbon en Chine.

Les chercheurs précisent que leur projection d'émissions pour 2015 se situe dans une fourchette d'incertitude statistique allant d'une baisse de 1,6% à une hausse de 0,5%.

Le découplage de la croissance économique et des émissions dues aux énergies fossiles est un objectif clé dans les efforts menés pour limiter le réchauffement climatique en basculant vers des sources d'énergie n'émettant pas ou peu de CO₂, comme l'éolien, le solaire, l'hydraulique ou le nucléaire.

L'étude, menée par 70 chercheurs dirigés par Corinne Le Quere de l'University of East Anglia (Grande-Bretagne), avertit cependant que 2015 ne sera sans doute pas l'«*année pic*», celle qui amorcerait un déclin à long terme.

L'importance du charbon

«*Les besoins énergétiques des économies en croissance reposent toujours essentiellement sur le charbon, et les baisses d'émission dans plusieurs pays industrialisés sont toujours modestes, au mieux*», relève M^{me} Le Quere.

«*Même si les émissions devaient atteindre un pic bientôt, il faudrait encore des années avant que les émissions mondiales baissent de manière substantielle*», soulignent les auteurs. Le CO₂ et d'autres gaz à effet de serre restent dans l'atmosphère pendant des dizaines d'années.

La conférence de Paris s'est fixé pour objectif de parvenir à un accord pour limiter à 2 degrés la hausse du thermomètre mondial par rapport

à l'ère préindustrielle.

Les engagements de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre annoncés par les pays avant la conférence, qui doit s'achever vendredi après 12 jours de travaux, ralentiraient le réchauffement, à environ +3 degrés. L'humanité serait toujours confrontée à des migrations massives et à une pauvreté croissante provoquées par la hausse du niveau des océans, des sécheresses et de violentes tempêtes.

L'Inde, où 300 millions de personnes n'ont toujours pas d'accès à l'électricité, jouera un rôle clé durant les décennies à venir.

«*Pour que les émissions mondiales de CO₂ atteignent rapidement un pic, une partie des nouveaux besoins de l'Inde en énergie doivent provenir de technologies bas carbone*», soulignent les chercheurs.

Les émissions mondiales doivent rapidement baisser jusqu'à un niveau proche de zéro pour que le plafond des 2 degrés puisse être respecté, souligne M^{me} Le Quere.

Or «*nous émettons toujours des quantités massives de CO₂ tous les ans — les énergies fossiles et l'industrie en émettant à elles seules 36 milliards de tonnes*», a-t-elle relevé.



TOUS ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

10021.00001111 100021

Agence France-Presse

COUILLARD À LA COP21

Les milieux de l'industrie et de l'énergie sont prudents

PIERRE SAINT-ARNAUD

L'organisme Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) salue la volonté du premier ministre Philippe Couillard de se diriger vers une économie plus verte, mais a de sérieuses réserves sur la manière d'y parvenir.

Participant à la conférence sur les changements climatiques à Paris, M. Couillard n'a pas caché sa réticence à l'exploitation éventuelle de gisements de pétrole et de gaz naturel sur l'île d'Anticosti, en plus d'évoquer une sortie éventuelle du gaz naturel d'ici 2050.

MEQ demeure fermement derrière les projets d'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti et la construction du pipeline Énergie Est, de TransCanada, estimant qu'ils sont nécessaires au développement économique du Québec d'ici à ce qu'une transition soit faite.

Son président, Éric Tétrault, estime à cet égard qu'il est essentiel que Québec établisse rapidement un plan de transition cohérent pour soutenir ce qui n'est, pour l'instant, qu'un discours. «*M. Couillard s'est comporté comme un homme d'Etat responsable, c'est-à-dire qu'il faut agir concrètement et plus rapidement pour lutter contre les changements climatiques*», a-t-il d'abord reconnu en entrevue avec La Presse canadienne.

«*Mais on insiste sur la nécessité d'avoir une stratégie de transition économique au Québec qui nous permettra de migrer vers d'autres formes d'énergie sans que notre économie en souffre*», a-t-il ajouté.

Secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, certains joueurs visés par ces propos ont accueilli le tout avec philosophie.

«*Ce n'est pas négatif, c'est clair qu'on sort des paradigmes actuels*», a déclaré le vice-président de Gaz Métro, Patrick Cabana, à La Presse canadienne, en marge d'un forum sur les Ressources naturelles organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

«*Quand on va investir pour 30 ans ou 40 ans, on ne peut pas tenir pour acquis que dans 30, 40 ans il n'y a rien qui va bouger. Mais on pense que le gaz naturel va être encore là*», a-t-il ajouté.

Dans le dossier Anticosti, M. Cabana a rappelé que le débat ne porte pas sur une exploitation dans le but d'assurer la sécurité énergétique du Québec, puisque l'approvisionnement à bon prix en gaz naturel est déjà assuré.

Le responsable du projet Énergie Est chez TransCanada, Louis Bergeron, n'est également guère surpris des propos du premier ministre Couillard à Paris.

«*C'est cohérent avec ce qu'on entend depuis quelques mois*», a-t-il affirmé en mêlée de presse lors du même événement.

M. Bergeron abonde toutefois dans le même sens que son collègue de Gaz Métro, notant que la sortie des hydrocarbures n'étant pas pour demain, des décisions doivent être prises pour l'avenir à court et moyen terme.

La Presse canadienne

Le Manitoba entre dans le marché du carbone

Cinq provinces couvrant 90% de la population auront des mécanismes de tarification des émissions de GES

FRANÇOIS DESJARDINS

Le Manitoba va rejoindre le Québec et l'Ontario dans le marché du carbone, portant à cinq le nombre de provinces ayant choisi, par un tel système ou par une taxe (la Colombie-Britannique et l'Alberta), de tarifier les émissions de gaz à effet de serre.

L'annonce a été faite en marge de la conférence climatique de Paris, où la communauté internationale tente d'en arriver à un accord permettant de limiter à 2 degrés Celsius le réchauffement de la planète. «*La question des changements climatiques est l'enjeu environnemental mondial qui définit notre époque, et c'est maintenant le temps de passer à l'action*», a affirmé le premier ministre manitobain, Greg Selinger.

La combinaison des trois marchés du carbone et des deux taxes fait en sorte que 90% de la population vivra dans une province où la tarification du carbone figure parmi les outils de réduction de GES. Selon le premier ministre québécois, Philippe Couillard, les trois provinces «*font face à des enjeux similaires au regard des changements climatiques et partagent la même conviction quant à l'urgence d'agir*».

Le Québec, qui veut réduire ses émissions de 37,5% sous le niveau de 1990 d'ici 2030, a mis sur pied son système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) en

2013. Depuis, il l'a uni avec celui de la Californie, devenue partenaire dans l'organisation d'enchères communes.

Enchères

Le SPEDE vise un certain nombre d'entreprises émettrices, de même que les distributeurs de carburants. Ceux-ci transfèrent le coût aux utilisateurs finaux, soit les automobilistes, les sociétés de camionnage, etc. En vertu des règles, les entreprises ont le droit d'émettre une certaine quantité de GES, mais doivent se procurer des droits si elles dépassent leur plafond. Si elles arrivent sous ce plafond, elles peuvent revendre leurs droits.

Le Québec estime que ses ventes aux enchères de droits d'émissions récolteront 3,3 milliards d'ici 2020. Cet argent est versé au Fonds vert, qui finance des projets de développement durable, comme le transport en commun et certaines infrastructures.

Dans le monde, une quarantaine de pays et une vingtaine de gouvernements locaux ou régionaux ont choisi de créer un SPEDE ou procéder à des projets pilotes, comme la Chine. Cette approche d'échange et de plafonnement a été utilisée dans les années 90 pour enrayer les pluies acides.

Le Devoir



ANDY WONG ASSOCIATED PRESS

Pollution: alerte « rouge » à Pékin

Pékin s'est déclaré lundi pour la première fois en alerte maximale « rouge » à la pollution atmosphérique et a adopté des mesures exceptionnelles face au nouvel épisode d'«*airpocalypse*» qui menace la capitale du premier émetteur mondial de gaz à effet de serre. Cette alerte doit entraîner à partir de mardi matin un certain nombre de restrictions pour les quelque 21 millions de Pékinois, a annoncé le Bureau de la Protection environnementale de la municipalité. Le nord de la Chine suffoque ces derniers jours sous un épais brouillard polluant, que le gouvernement a attribué lundi aux «*véhicules à moteur*», mais qui est aussi exacerbé par une consommation de charbon accrue à l'orée de l'hiver.

ACTUALITÉS

POLICE ET AUTOCHTONES

Québec écarte la tenue d'une enquête publique

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement Couillard ne tiendra pas de commission d'enquête publique sur les relations entre les autochtones et les corps policiers québécois dans la mesure où la commission d'enquête fédérale sur les disparitions et assassinats des femmes autochtones traitera de la question.

«Si les mêmes sujets sont couverts par l'autre enquête, je vois mal pourquoi faire les deux en même temps», a affirmé Geoffrey Kelley, le ministre responsable des Affaires autochtones, dans une entrevue accordée au *Devoir*.

La ministre des Affaires autochtones du Canada, Carolyn Bennett, qui doit faire une annonce mardi concernant cette enquête fédérale, avait déjà indiqué en novembre que celle-ci porterait sur le sexisme et le racisme qui sévissent dans les corps policiers et qu'elle entendraient les femmes autochtones de Val-d'Or.

Le Québec a connu aussi des cas de disparitions de femmes autochtones, bien que le phénomène y soit beaucoup moins répandu que dans certaines autres provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

«Les familles, parfois, se sentent comme oubliées, comme négligées d'une certaine façon dans le débat. Je pense que M^{me} Bennett fait bien de commencer par consulter les familles des victimes», croit Geoffrey Kelley. Selon lui, il est inévitable qu'un «questionnement» sur le comportement des policiers émane des témoignages livrés à la ministre par ces femmes autochtones, notamment sur des cas de disparitions, dont celles des adolescentes Maysy Odjik et Shannon Alexander, en 2008 au Québec.

En octobre, au moment où des femmes autochtones témoignaient à l'émission *Enquête* de Radio-Canada des agressions physiques et sexuelles qu'elles auraient subies aux mains de policiers de la Sûreté du Québec basés à Val-d'Or, le premier ministre, Philippe Couillard, avait évoqué la tenue d'une commission d'enquête publique québécoise sur les relations entre les policiers et les autochtones. Cette enquête serait complémentaire à celle d'Ottawa et ne se tiendrait pas au même moment, avait-il pris soin de préciser.

Plusieurs années

Or une commission d'enquête comme celle qu'envisage de tenir le gouvernement Trudeau peut s'étendre sur plusieurs années. Si on ajoute la durée d'une autre commission, québécoise celle-ci, la démarche n'aboutirait qu'au cours de la prochaine décennie.

«Une enquête publique, on sait fort bien qu'au minimum, c'est une "couple" d'années. Au minimum, parce qu'on sait à quel moment le train quitte la gare, mais ils [les commissaires] sont autonomes, ils sont indépendants. [...] Souvent, ils demandent des prolongations de leur mandat», a souligné Geoffrey Kelley.

Les chefs autochtones, que le premier ministre et le ministre ont rencontrés au début de novembre, veulent «corriger le tir le plus rapidement possible», a avancé le ministre. «Est-ce qu'il y a une formule autre [que l'enquête publique] pour arriver aux mêmes fins, améliorer [...] la confiance entre la police et les communautés desservies?» Le ministre est convaincu que oui.

Après avoir été confiée en mai à la direction des normes professionnelles de la SQ, l'enquête sur les policiers de Val-d'Or a été transférée, six mois plus tard, à un autre corps policier, le Service de police de la Ville de Montréal. A ce jour, l'exercice n'a rien donné.

Le Devoir

RENTREE PARLEMENTAIRE À OTTAWA

Les libéraux avarés de détails sur leurs priorités

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À peine en selle, le gouvernement de Justin Trudeau a été sommé, dès sa première période des questions, de préciser quelques-unes de ses priorités. Les troupes libérales ont en partie obtempéré, en n'offrant que des parcelles de détails quant à la suite de la mission contre le groupe armé État islamique, l'arrivée de réfugiés syriens ou l'enquête sur les femmes autochtones à venir.

Les partis d'opposition attendaient le nouveau gouvernement de pied ferme. Après les félicitations d'usage à l'endroit de leurs collègues élus au Parlement il y a sept semaines, conservateurs et néodémocrates sont passés à l'attaque.

Au menu, pour les troupes conservatrices, la promesse des libéraux de retirer les avions de chasse canadiens de la mission internationale de bombardements contre le groupe EI. «Pourquoi le premier ministre se retire-t-il de la lutte, alors que nos alliés haussent le ton?», a lancé le chef intérimaire du Parti conservateur, Rona Ambrose. Le gouvernement libéral n'a pas encore dévoilé à quelle date les CF-18 seront rapatriés au pays. «Je pense que c'est une question de semaines, mais pas de mois», a affirmé le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, à sa sortie des Communions lundi. Ottawa attend de convenir avec ses alliés de ce nouveau pan de la mission afin de s'assurer que l'aide canadienne soit «complémentaire», et non «un dédoublement» de leurs efforts, a expliqué M. Dion. La mission de bombardement cessera lorsque la nouvelle mission de formation des troupes locales sera prête à débuter, pour éviter un «vacuum» de la contribution canadienne.

Réfugiés, climat et femmes autochtones

Le gouvernement Trudeau a en outre été appelé à faire le point sur l'accueil de 15 000 réfugiés syriens d'ici la fin de l'année. Les premiers vols en provenance de Turquie et de Jordanie atterriront «cette semaine», a révélé le premier ministre. «Dans quelques jours», s'est contenté de détailler son ministre de l'Immigration et des Réfugiés, John McCallum, dans le foyer des Communions. Ses réponses en Chambre avaient offert peu de précisions à l'opposition.

«Je suis déçue de voir que la période des questions est encore la période des questions, et pas tant la période des réponses», a déploré Rona Ambrose, désormais dans le camp de ceux qui espèrent de réelles explications de la part du gouvernement. Son ancien patron, Stephen Harper, n'était pas présent lundi.

Du côté du NPD, Thomas Mulcair a accusé les libéraux de ne pas avoir de plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ses



Justin Trudeau faisait sa première apparition en Chambre lundi en tant que premier ministre.

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

troupes ont appelé le gouvernement à confirmer la tenue d'une enquête publique sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Les libéraux ont justement fait savoir qu'ils dévoileraient les modalités des préconsultations de leur enquête mardi midi.

Le gouvernement a par ailleurs dévoilé son plan de réduction d'impôt pour la classe moyenne, en confirmant que ce qui devait au départ être un projet à coût nul coûtera en fait 1,2 milliard au fédéral par année (voir texte en page A1).

Le Bloc contraint au mutisme

Ce premier jour de débats parlementaires était aussi l'occasion pour l'opposition de répliquer à discours du Trône prononcé vendredi. Le Bloc québécois n'a toutefois pas pu s'exprimer, le consentement unanime nécessaire pour permettre à un petit parti de prendre la parole lui ayant été refusé. Parmi ceux qui s'y sont opposés, des députés du NPD. «Ce n'est pas notre règle, c'est une règle de la Chambre», a rétorqué M. Mulcair. Le droit de parole est normalement réservé aux partis reconnus, qui comptent au moins 12 élus. Le Bloc demandait une dérogation. «Les règles, ça évolue», a déploré le chef bloquiste, Rhéal Fortin, en accusant le NPD, un parti «qui se dit démocratique et progressiste», d'avoir muselé un caucus représentant un million de votes québécois.

Le Bloc voulait notamment implorer les libéraux de bonifier les transferts aux provinces en santé. La ministre Jane Philpott a indiqué qu'elle rencontrerait ses homologues

Peter MacKay favori

Si c'était le grand public — et non les membres du parti — qui avait à choisir le prochain chef conservateur, il élirait l'ex-ministre fédéral de la Justice, Peter MacKay, loin devant son plus proche rival, Jean Charest. Selon un sondage de la firme Abacus, 31% des membres du public soutiendraient la candidature de Peter MacKay afin qu'il succède à l'ex-chef du Parti conservateur, Stephen Harper. En revanche, 15% du public appuierait la candidature de Jean Charest. Là où une éventuelle course entre ces deux candidats serait plus serrée, c'est au Québec: Peter MacKay y recevrait 26% des appuis, contre 23% pour Jean Charest. Parmi les membres actuels du parti, 35% choisiraient Peter MacKay, tandis que le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, aurait l'appui de 17% d'entre eux, devant Jason Kenney (12%) et Jean Charest (11%). Le sondage en ligne a été effectué le 25 novembre auprès de 1500 Canadiens. La marge d'erreur d'un sondage semblable, s'il était probabiliste, serait d'environ 2,6%, 19 fois sur 20.

Marie-Michèle Sioui

en janvier, pour discuter d'un nouvel accord fédéral-provincial.

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

La confiance règne moins au Québec qu'au Canada

Une enquête de Statistique Canada révèle le scepticisme des Québécois envers les institutions

MARCO FORTIER

Même à l'ère du cynisme et de la corruption, les Québécois font généralement confiance aux institutions comme la police, les banques et les tribunaux. Mais le niveau de confiance est plus bas au Québec que dans le reste du Canada.

La police gagne le championnat toutes catégories de la confiance du public, tant au Québec (taux de confiance de 73%) que dans tout le pays (76%). Le système scolaire, les banques et les tribunaux jouissent aussi de la confiance de la majorité des Canadiens — mais dans une moindre mesure au Québec —, révèle une vaste enquête de Statistique Canada rendue publique lundi.

Les médias, le Parlement fédéral et les grandes entreprises sont encore une fois les mal-aimés de la société. Entre 30% et 40% des Canadiens (et entre 27% et 42% des Québécois) ont confiance en ces institutions qui remportent rarement des concours de popularité, bien au contraire.

«Le Québec francophone semble avoir moins confiance en général», note Jean-Philippe Warren, sociologue à l'Université Concordia.

«Les Québécois ont moins confiance en leurs voisins que les autres Canadiens. On a perdu nos repères, et ça entraîne une perte de confiance. L'idée de référence dans laquelle on pouvait autrefois se projeter comme groupe est mise à mal», ajoute-t-il.

«Les taux de confiance sont plus bas de manière statistiquement significative au Québec pour cinq des sept institutions», confirme Patrick Fournier-Savard, gestionnaire d'enquête à Statistique Canada.

«Il y a une nuance à faire. Malgré des taux moindres au Québec — sans équivoque par rapport aux moyennes canadiennes —, le rang de chacune des institutions dans la hiérarchie ne change pas par rapport au reste du Canada», ajoute-t-il.

Ces données très fiables sont tirées de deux études qui comportent des échantillons de

27 695 et 33 127 répondants âgés de 15 ans et plus. Patrick Fournier-Savard note que les résidents du Québec et de la Colombie-Britannique ont des opinions similaires, ce qui semble inusité: de façon générale, les différences de point de vue opposent l'Est et l'Ouest du Canada, explique-t-il.

Plus on prend de l'âge, plus on fait confiance aux institutions. Seule exception à la règle, les 15 à 24 ans sont les plus susceptibles de déclarer leur confiance au Parlement fédéral. Jean-Philippe Warren trouve que cette confiance des jeunes envers le «système» est un fait saillant important de l'étude.

Les femmes, les minorités visibles et les immigrants ont aussi tendance à avoir foi envers les institutions, indique Statistique Canada. Par contre, les autochtones font généralement moins confiance aux institutions.

Le Devoir



Pour les Fêtes, offrez LE DEVOIR en cadeau

et recevez Paul dans le Nord, le nouveau tome de la série du bédéiste Michel Rabagliati.

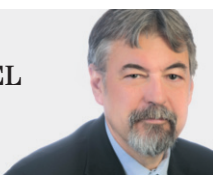
13 éditions du samedi pour 38,60\$, taxes incluses.
www.ledevoir.com/promonoel

D'autres types d'abonnements peuvent être offerts. L'offre se termine le 24 décembre 2015.

ACTUALITÉS

Bulletin ministériel

MICHEL DAVID



La facilité avec laquelle Pierre Moreau (Affaires municipales) a réussi à conclure un nouveau pacte fiscal avec les municipalités en a surpris plusieurs. Son sens politique en faisait le candidat tout désigné pour remplacer au pied levé Lise Thériault. Le projet sur le registre des armes à feu a été salué de toutes parts. **A**

Son style quelque peu désarmant fait de Carlos Leitão (Finances) le professeur Tournesol de la politique québécoise. S'il peut s'enorgueillir de l'atteinte du déficit zéro dans les délais prévus, la croissance de l'économie et la création d'emplois demeurent en deçà des promesses électorales du PLQ. **B**

Martin Coiteux (Conseil du trésor) refuse le mot, mais il n'a pas réussi à convaincre la population qu'il pratique autre chose que l'«austérité». Malgré un discours intransigeant, il a autorisé les négociateurs gouvernementaux à faire preuve de souplesse aux tables sectorielles, même si un règlement global sur la rémunération demeure incertain. Le «bordel informatique» que le Vérificateur général dénonce chaque année demeure ruineux pour les contribuables. **B**

Même quand cela ne touche pas les services offerts à la population, privatiser des responsabilités assumées par l'État est toujours délicat. Le Syndicat des professionnels du gouvernement a bien protesté, mais la nouvelle Alliance de l'industrie touristique du Québec, à qui la ministre Dominique Vien (Tourisme) a confié la promotion du Québec à l'étranger, a été bien accueillie par le milieu. **B**

Jean-Marc Fournier (leader parlementaire, Affaires intergouvernementales canadiennes) a eu le bon sens de dissocier les indemnités versées aux députés qui démissionnent en cours de mandat du dossier de la rémunération des élus. S'il faut reconnaître son efficacité dans ses fonctions de leader, sa tentative de revenir à une conception canadienne-française de l'identité québécoise est navrante. **B**

Tout le monde reconnaît les qualités du ministre des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, mais les raisons qu'il a données pour justifier la longue inaction du gouvernement, alors qu'il était au courant des graves allégations à caractère sexuel impliquant des policiers de la SQ à Val-d'Or, n'étaient pas très convaincantes. **B**

La roublardise a ses limites. Proposer une loi définissant l'animal comme un être «doué de sensibilité» est sans doute louable, mais cela n'a pas empêché Pierre Paradis (Agriculture) d'être accueilli très froidement au congrès de l'UPA, qui lui reproche de travailler en vase clos et de ne pas s'intéresser suffisamment à la relève agricole. **C**

Pierre Arcand (Énergie, Ressources naturelles) a le don de louvoyer sur les sujets controversés, comme l'exploitation du pétrole de l'île Anticosti. Le report du projet de la mine Arnaud a été un coup dur pour le Plan Nord, dont il doit assurer la relance. La semaine dernière, un groupe d'entrepreneurs de la Côte-Nord constatait dans une lettre ouverte que les choses sont au point mort. **C**

La ministre responsable de la Charte de la langue française, Hélène David, a promis de forcer les entreprises à ajouter un descriptif français à leur marque de commerce, mais on attend toujours. On ne sait pas davantage comment elle compte s'y prendre pour imposer l'usage du français sur les grands chantiers dits «éphémères», comme celui du CHUM. **C**

Alors que les pertes d'emplois se multiplient, le ministre de la Forêt, Laurent Lessard, semble à court de solutions pour relancer l'industrie forestière. Après la surtaxe sur l'importation de papier surcalandré imposée par le gouvernement américain, le Forest Stewardship Council menace maintenant d'expulser de ses rangs la papetière Résolu, qui possède la plus grande superficie de forêts certifiées au Québec. **C**

La démission de procureurs chevronnés au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales, l'avortement du pro-

cès SharQc, les enquêtes de l'UPAC demeurées sans suite ont créé des inquiétudes que Stéphanie Vallée (Justice) n'a pas réussi à dissiper. Elle a dû revoir son projet de loi visant à contrer les «discours haineux». **C**

Sam Hamad (Travail, Solidarité sociale) a créé un heureux précédent en faisant adopter une loi pour mettre fin au lockout de trois ans imposé aux employés de garage des concessionnaires automobiles du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les dispositions du projet de loi 70 sur l'aide sociale lui ont cependant valu une réprobation générale. Ses reproches à la Commission des relations de travail constituaient une atteinte inacceptable à l'indépendance des tribunaux administratifs. **C**

Alors qu'on coupe dans les écoles et les garderies, Jacques Daoust (Développement économique) n'a pas réussi à convaincre la population de la justesse d'investir 1,3 milliard dans la série C de Bombardier. On attend toujours le nouveau plan stratégique d'Investissement Québec, qui doit remplacer celui qu'il avait trouvé insatisfaisant à son arrivée en poste. **C**

Coïncé entre la colère des chauffeurs de taxi, qui lui demandent de sévir contre Uber X, et le Bureau de la concurrence, qui recommande plutôt d'ouvrir le marché aux services de covoiturage payant, Robert Poëti (Transports) n'en finit plus de procrastiner. **C**

Kathleen Weil (Immigration, Diversité, Inclusion) semble toujours au bord de la gaffe. Elle en a laissé plusieurs perplexes en déclarant que les commissions scolaires anglophones pourraient être mises à contribution pour intégrer les réfugiés syriens, avant qu'on lui explique que la francisation n'était pas négociable. Une ministre de l'Immigration qui ne croit pas à la fragilité du français pose un problème permanent. **C**

Gaétan Barrette (Santé) a réussi à négocier avec les médecins spécialistes une entente qui devrait en principe les rendre plus accessibles. La légalisation des «frais accessoires» imposés dans les cliniques privées, de même que les nouvelles largesses envers les médecins révélées par la vérificatrice générale étaient cependant choquantes dans l'austérité ambiante. Il a instauré chez les gestionnaires du réseau un climat de terreur qui ne peut qu'être nuisible. **D**

Quand elle était dans l'opposition, Christine St-Pierre avait vivement dénoncé une baisse de 14% du budget du ministère des Relations internationales et mis le gouvernement Marois en garde contre la vente de la résidence du délégué général à Londres, qu'elle qualifiait d'«édifice patrimonial». Elle-même a pourtant annoncé la suppression du quart des postes à l'étranger et confirmé la vente de la résidence de Londres. **D**

Il est permis de se demander si François Blais, qui trouvait «maladroit» de réinvestir dans l'éducation et ne semble pas voir l'intérêt de visiter des écoles, est bien à sa place. Son projet de loi sur la gouvernance, présenté à la toute fin de la session parlementaire, risque d'apporter plus de problèmes que de solutions. **D**

Philippe Couillard a eu droit aux fleurs à Paris, pendant que David Heurtel (Environnement) recevait les pots au Québec. Qu'il s'agisse du projet d'agrandissement du port de Québec ou de l'oléoduc Énergie Est, il s'efface continuellement devant d'Ottawa. Pour soigner son image, son ministère en est rendu à fausser le nombre des inspections effectuées. **E**

Suresstimée lors de la formation du cabinet, Lise Thériault semblait dépassée par ses responsabilités à la Sécurité publique bien avant la crise de Val-d'Or. On lui souhaite un prompt rétablissement, mais surtout une mutation à un poste moins exigeant. **E**

Avec ses nouvelles compressions de 120 millions, Francine Charbonneau (Famille) a réussi l'exploit de dresser contre elle aussi bien les centres de la petite enfance (CPE) que les garderies privées subventionnées, qui étaient traditionnellement comme chiens et chats. Chaque nouvelle initiative de M^{me} Charbonneau, qu'elle réussit toujours à rendre incompréhensible, vire inévitablement au psychodrame. Vivement le prochain remaniement. **E**

CÉGEPS

Entente de principe avec les professeurs

PHILIPPE ORFALI

Nouvelle entente de principe entre Québec et des salariés du secteur public: les professeurs de cégep pourront se prononcer jeudi sur un projet d'accord pour les clauses dites «sectorielles» de leur convention collective. Mais bien du travail demeure en ce qui a trait aux éléments salariaux.

Les enseignants de cégep affiliés à la Confédération des syndicats nationaux ainsi qu'à la Centrale des syndicats du Québec sont parvenus à un accord tard dimanche soir avec l'employeur, au terme d'un dernier blitz de négociation. L'Alliance des syndicats des professeurs de cégep, qui regroupait exceptionnellement ces deux syndicats, fait état de «gains significatifs» pour les 20 500 enseignants du collégial québécois.

Entente satisfaisante

«Au terme d'un long processus, nous sommes arrivés à une entente satisfaisante pour les deux parties. Nous avons réussi



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une manifestation d'enseignants à Montréal, en août dernier

à faire des gains significatifs pour les profs au statut précaire, sur la charge de travail excessive, la reconnaissance de l'appartenance des profs à l'enseignement supérieur ainsi que sur le soutien aux étudiants en situation de handicap», a affirmé Pierre Girouard, président de Fédération des enseignants de cégep (FEC-CSQ).

Surtout, les professeurs se montrent soulagés d'être parvenus à «bloquer» le projet de réorganisation du travail que souhaitait mettre en place Québec, a ajouté Nicole Lefebvre, de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) par voie de communiqué. Les deux syndicats ont refusé d'accorder des

entrevues lundi, précisant vouloir présenter l'offre patronale à leurs délégués avant d'émettre des commentaires. Cela devra être fait jeudi. L'offre sera ensuite soumise aux membres lors d'assemblées générales à une date ultérieure.

Cette entente fait suite à d'autres intervenues au cours des dernières semaines aux tables sectorielles, avec des employés de soutien scolaire, des professionnels de l'éducation, quelques milliers d'ouvriers et 27 000 fonctionnaires. Le gouvernement s'est également entendu avec la Fédération interprofessionnelle de la santé.

Toutes ces ententes ont été conclues aux tables sectorielles où sont traitées l'organisation du travail et la précarité d'emploi, notamment. Elles excluent les clauses salariales, négociées à la table dite «centrale». Rappelons que Québec propose toujours un gel salarial de deux ans suivi de trois minces augmentations annuelles de 1%.

Le Devoir

Projet de loi 56: les lobbys demandent un recul de Québec

Les lobbyistes demandent à Québec de refaire ses devoirs en retirant son projet de loi 56. Ce projet de loi, qui vise à accroître la transparence en matière de lobbying, se trompe de cible et n'atteindra pas le but visé, selon l'Association québécoise des lobbyistes (AQL). L'association dit appuyer le principe d'une plus grande transparence des activités de lobbying, mais juge que Québec a largement sous-estimé

les effets négatifs du projet de loi sur les entreprises et les organismes à but non lucratif, désormais assujettis à la loi. Elle juge que les entreprises et organismes assujettis à la loi vont devoir composer désormais avec un trop lourd fardeau administratif, sans gain tangible du côté de la transparence quant aux rapports d'influence auprès du gouvernement. Déposé par le ministre Jean-Marc Fournier, le projet de loi 56 réaffirme le droit du public de savoir qui cherche à exercer une activité de lobbying auprès des institutions publiques, dans le but d'influencer les décideurs au moment

de prendre des décisions. Le projet de loi identifie donc plus clairement les responsabilités et les obligations des différents acteurs reliés aux activités de lobbying.

La Presse canadienne

Une allocution de François Blais est perturbée

Le Conseil du patronat recevait la visite du ministre de l'Éducation, François Blais, lundi. Ses membres ont également eu droit au passage remarqué de membres de la Fédération auto-

nome de l'enseignement (FAE), venus dénoncer le fait que le ministre discute des priorités de son gouvernement avec le Conseil alors qu'il refuse d'écouter les revendications des enseignants et des parents. «François Blais n'est pas venu une seule fois rendre visite [aux] 800 écoles que nous représentons, malgré de nombreuses invitations. Il prend toutefois le temps de rencontrer un important lobby d'entreprises privées», a exposé le vice-président de la FAE, Alain Marois. Après la cohue provoquée par les syndiqués, le ministre a toutefois pu prononcer son allocution dans un hôtel du centre-ville de Montréal.

Le Devoir

PAR

GRAND FROID,

ON

RÉPARTIT

SA

CONSOMMATION

D'ÉLECTRICITÉ.

Dans les moments de pointe, soit le matin entre 6 h et 9 h et le soir entre 16 h et 20 h, il est important de répartir sa consommation d'électricité. Par exemple, reporter l'utilisation d'appareils énergivores est une action concrète qui permet d'optimiser la distribution d'électricité à travers tout le réseau lorsque la demande énergétique est considérable.

Pour en savoir plus, visitez hydroquebec.com/grandfroid.

MIEUX
CONSOMMERHydro
Québec

ACTUALITÉS

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Bernard Cerquiglini, témoin de l'émergence francophone

JEAN-BENOÎT NADEAU

Le linguiste Bernard Cerquiglini, recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) depuis 2007, vient tout juste de quitter ses fonctions après un mandat de huit ans à la tête de cet organisme fondé par Jean-Marc Léger à Montréal en 1961.

Bien connu du public pour ses capsules linguistiques sur TV5 Monde et ses nombreux livres sur l'histoire de la langue française, cet hyperactif a dirigé la Délégation générale à la langue française et aux langues de France de 2001 à 2004, en plus d'avoir été l'un des principaux piliers de la réforme orthographique de 1990.

À la tête de l'AUF, ce Lyonnais de naissance aura été un administrateur redoutable. Sous sa gouverne, non seulement l'AUF est passée de 656 à 812 établissements membres, dans plus de cent pays, mais elle s'est presque entièrement réformée.

Au temps de l'émergence

Bernard Cerquiglini (prononcer ser-ki-lini) a pris les commandes de l'institution à un moment charnière : celui de l'émergence économique de nombreux pays membres, particulièrement en Afrique.

«Ce que je me reconnais, comme talent, c'est d'avoir perçu le changement et de l'avoir accompagné, peut-être parfois anticipé», a-t-il expliqué lors d'un récent entretien au siège social de l'AUF, boulevard Édouard-Montpetit à Montréal.

En plus de décentraliser l'initiative vers les 10 bureaux régionaux, Bernard Cerquiglini a transformé l'AUF en «agence d'expertise». «Nous étions une machine à bourses et à programmes. On s'en vantait. Mais les besoins ont changé. Dans les pays émergents, comme le Vietnam et la Côte d'Ivoire, les universités doivent composer avec une telle affluence d'étudiants qu'on embauche de jeunes universitaires au niveau maîtrise.»

L'AUF a donc lancé des initiatives pour renforcer les capacités des corps professoraux,



AGENCE FRANCE-PRESSE

À la tête de l'AUF, le linguiste Bernard Cerquiglini aura été un administrateur redoutable.

comme le système des collèges doctoraux et le programme Horizon francophone. Le but : faire en sorte que les jeunes universitaires passent la thèse et augmentent le nombre de doctorants.

Il a également suscité une série de mesures pour renforcer la gouvernance des universités et poussé le soutien aux femmes à des postes de responsabilités.

«Nous avons 812 établissements à l'AUF, mais il n'y a pas 80 femmes rectrices. En France, une femme dirige pour la première fois la Conférence des Grandes Ecoles. Mais parmi les 200 institutions membres, les femmes n'en dirigent qu'une

petite vingtaine. C'est ce que j'appelle la malédiction des 10%.» L'une des dernières initiatives du recteur Cerquiglini aura été la création d'un lobby, le Réseau des femmes, qui fera campagne pour la nomination de rectrices. «Je suis content de mon coup.»

Campus numériques

Les campus numériques sont une autre illustration concrète de l'évolution de l'AUF. À l'époque du premier campus numérique, à Dakar, en 1991, on y introduisait le Minitel! Puis très vite, on est passé à Internet, puis au Web.

«En avril dernier, à l'inauguration du campus numérique d'Hanoi, je n'ai pas vu un seul ordinateur. À l'entrée, vous prenez une tablette et vous allez vous mettre dans un coin.»

Bernard Cerquiglini est convaincu que, même à l'ère des téléphones intelligents, les campus numériques ont toujours leur place. «Ils servent à créer des cours en ligne et des certifications, à inscrire les étudiants à des formations continues, à offrir des cours en visioconférence, à faire passer des examens en ligne.»

L'AUF a néanmoins revu tout le modèle : c'est désormais la Côte d'Ivoire qui finance l'AUF pour qu'elle l'aide à bâtir son Université numérique virtuelle, une petite révolution qui illustre à quel point l'AUF n'est plus une «machine à programmes». Sur les 68 campus numériques du réseau, la majorité ont été créés et financés par les universités du sud. Le rôle de l'AUF consiste alors uniquement à l'assistance technique.

Car Bernard Cerquiglini a dû composer avec une dure réalité. L'AUF fonctionne avec un budget qui n'a pas évolué depuis 10 ans : 38 millions d'euros (56 millions de dollars). Mais il a néanmoins réformé sa gestion pour créer une vingtaine d'indicateurs de la performance, en plus de diversifier les sources de financement. Désormais, environ 12% du budget de l'AUF provient de contrats avec de grands bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale et l'UNESCO.

La prochaine étape sera le secteur privé. «Je dois reconnaître que les contacts avec la grande entreprise n'ont pas été toujours positifs. Je suis certain que l'AUF peut répondre à certains besoins des acteurs économiques, mais il y a clairement du boulot à faire de ce côté. Si j'étais recteur encore quatre ans, je m'efforcerais de mieux faire connaître l'existence et les capacités du réseau. Mais il faut bien que je laisse du travail à mon successeur!»

Collaborateur
Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRO, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé le bail suivant au cours du mois de novembre 2015 :

Location au Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) Évangeline, pour 6 mois, à compter du 1^{er} février 2016, d'un local situé au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 477,97 m², à titre gratuit (CM15 1341)

Le 8 décembre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 14 décembre 2015, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Veillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 18 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Prenez note qu'en prévision de la séance du mardi 15 décembre 2015, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit, soit dans l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 8 décembre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

APPEL D'OFFRES : 15-14814

Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule

L'ouverture des soumissions prévue pour le 9 décembre est reportée au 11 décembre 2015 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 8 décembre 2015

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi 17 décembre 2015, à 17 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 8 décembre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Un don d'espoir pour la vie
ARMÉE DU SALUT
1-877-488-4222
www.ArmeduSalut.ca

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 15-14729

Acquisition d'équipements de télécommunication

L'ouverture des soumissions prévue pour le 7 décembre 2015 est reportée au 14 décembre 2015 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 8 décembre 2015

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-2932-152
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE DE MONTRÉAL,
Partie demanderesse

JEAN-FRÉDÉRIC PELLETIER
Partie défenderesse

ASSIGNATION (art. 139 C.p.c.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

Avis est donné que JEAN-FRÉDÉRIC PELLETIER que la Partie Demanderesse a déposé au greffe de la Cour de Montréal, du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis à la Partie Défenderesse ont été laissés à l'intention de la Partie Défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal (Québec) H2Y 1B6, salle 1.120. Il est ordonné à la Partie Défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 15 janvier 2016 à 9 h 00 heures, en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 3 décembre 2015
RUXANDRA CORNELIA IEPAN
GREFFIÈRE ADJOINTE

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de M. Steve Tétrault, en son vivant domicilié au 3270, rue Fradet à Drummondville, province de Québec, Canada, J2B 8G5, survenu le 13 juillet 2015, un inventaire des biens du défunt a été fait le 4 décembre 2015, conformément à la loi. Cet inventaire peut-être consulté par les intéressés au Cabinet Juridique Panneton inc., sis au 1325, boulevard Lemire à Drummondville, province de Québec, Canada, J2C 7X9. Donné ce 4 décembre 2015.

Me Judith Panneton, notaire
Cabinet Juridique Panneton inc.

Pour soutenir l'effort quotidien des personnes atteintes de dystrophie musculaire il faut beaucoup plus que des mots...
IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!
Dystrophie musculaire Canada
une action musclée
1.800.567.2236
www.muscle.ca
bureau du Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :
9119-5982 Québec inc.
Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1850, avenue Dollard, Montréal (Québec) H8N 1T8

Débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9119-5982 Québec inc. a fait cession le 3 décembre 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 décembre 2015 à 10h au bureau du Syndic.

Le 4 décembre 2015

NATHALIE BRAULT
SYNDIC INC., Syndic
Nathalie Brault,
CPA, CMA, CIRP
Syndic administrateur

400, boul. St-Martin Ouest
Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 /
514-228-1822
Télex. : 450-933-3405

NB
NATHALIE BRAULT
SYNDIC DE FAILLITE

LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

GRÈVE

L'UQAM demande un conciliateur

PHILIPPE ORFALI

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) a demandé lundi soir au ministère du Travail de nommer un conciliateur dans le conflit de travail qui l'oppose à ses quelque 3000 étudiants employés, au terme d'une journée marquée par le blocage de nombreux pavillons au moyen de piquets de grève.

La grève illimitée étant déclinée, plusieurs centaines d'étudiants employés de l'UQAM ont manifesté lundi, bloquant l'accès à des pavillons et perturbant par le fait même la fin de session de milliers d'étudiants, les syndicats des professeurs et des chargés de cours ayant invité leurs membres à respecter la grève des travailleurs étudiants. Ceux-ci assurent diverses fonctions essentielles : auxiliaires, moniteurs, démonstrateurs, etc.

«Tant que l'UQAM ne bougera pas sur des clauses importantes telles que les salaires, nous resterons en grève. Du piquetage est prévu mardi, et nous tiendrons également un conseil de grève à 10 h pour décider la suite des moyens de pression», a expliqué la responsable des communications du syndicat, Annabelle Sirois. Il s'agirait toutefois de piquetage «symbolique», ce qui signifie que les cours pourront avoir lieu.

«Mépris»

Les membres du Syndicat des étudiants employés de l'UQAM (SETUE) sont sans convention collective depuis le 31 décembre 2013. M^{me} Sirois déplore le fait que l'établissement fasse «stagner» les discussions depuis de nombreux mois, selon elle. «Un

étudiant au baccalauréat va gagner 13 \$ l'heure, tandis qu'un étudiant à la maîtrise gagnera 21 \$, et un étudiant au doctorat, 23 \$, et ce, pour le même travail. Ça n'a tout simplement pas de bon sens», dit-elle, parlant de «mépris».

En novembre, les employés étudiants avaient voté dans une proportion de 85% en faveur de la grève de fin d'année, une tactique considérée comme «stratégique» par le SETUE puisque la fin de session permet de mettre une pression «considérable» sur l'administration.

Devant ces tactiques et dans le but de «favoriser un règlement de la négociation», l'UQAM demande maintenant à Québec de nommer un conciliateur. La conciliation — à ne pas confondre avec l'arbitrage — est menée par un tiers neutre en vue d'aider les parties à conclure entre elles une entente négociée. «À cette étape-ci de la négociation, la conciliation apparaît en effet comme le moyen le plus approprié en vue d'un règlement satisfaisant», soutient le vice-recteur André Dorion dans une note envoyée à la communauté universitaire en soirée.

Ce n'est que le 23 septembre que le syndicat a déposé ses demandes financières, selon l'UQAM. «Le 25 novembre, l'UQAM a procédé au dépôt de ses offres financières. Lors de la séance de négociations suivante, le 3 décembre, la partie syndicale a déposé une contre-offre, mais un mandat de grève illimitée a été voté ce jour-là, sans même que l'UQAM ait [eu] la possibilité de déposer de nouvelles offres», a affirmé la porte-parole Jenny Desrochers.

Le Devoir

Médicaments : pour un régime 100% public

Une coalition revient à la charge avec sa demande de créer un régime d'assurance médicaments entièrement public ; elle affirme que, plutôt que de représenter une dépense pour le gouvernement, un tel régime le ferait économiser. La Coalition solidarité santé a lancé lundi une «campagne citoyenne» en faveur d'un régime d'assurance médi-

caments entièrement public, qu'elle a baptisée «le remède aux coupures, ça existe». Au cours d'une entrevue, le coordonnateur de la coalition, Jacques Benoit, a dit estimer qu'un tel régime ferait économiser entre 1 et 3 milliards par année au gouvernement. Il fait ainsi le pari qu'en assurant la totalité des Québécois, le gouvernement aurait plus de poids face aux entreprises pour négocier de meilleurs prix pour les médicaments. La Presse canadienne

Tombées – Période des Fêtes

Pour la publication
d'avis légaux et d'appels d'offres

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2015
ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2016

RÉSERVATIONS ET MATÉRIELS

Publications des jeudis 24 déc. et 31 déc. : les mardis précédents avant midi
Publications des lundis 28 déc. et 4 janv. : les mardis précédents avant 16h00
Publications des mardis 29 déc. et 5 janv. : les mercredis précédents avant midi
Publications des mercredis 30 déc. et 6 janv. : les mercredis précédents avant 16h00

avisdev@ledevoir.com

Tél. : 514-985-3344 Télex : 514-985-3340

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Montréal, des syndiqués ont dénoncé le pacte fiscal qui permettra aux municipalités de décréter les conditions de travail de leurs employés.

Des syndiqués municipaux manifestent devant la résidence de la présidente de l'UMQ

JEANNE CORRIVEAU

Des employés municipaux, parmi lesquels des cols bleus, ont manifesté à Montréal lundi avant de se rassembler devant la résidence de la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Suzanne Roy, à Sainte-Julie. Outre, celle-ci a accusé des syndiqués de faire de l'intimidation.

« C'est tellement inacceptable! Ma fille ne peut même pas rentrer à la maison. Et les enfants du voisinage devaient être accompagnés de policiers pour pouvoir entrer à la maison », a relaté M^{me} Roy, furieuse lorsque *Le Devoir* s'est entretenu avec elle lundi en fin d'après-midi. Elle se trouvait encore à l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

M^{me} Roy a soutenu que quelque 200 employés se sont présentés devant chez elle en milieu d'après-midi et ont in-

vesti son terrain avant d'être repoussés par des policiers. Selon elle, il s'agissait principalement de cols bleus de Montréal. « On m'a dit qu'il y en avait qui avaient même tenté de rentrer par l'arrière, a-t-elle relaté. C'est de l'intimidation pure et simple. Quand on est rendus sur les terrains privés des gens, qu'on intimide des familles, on ne doit pas accepter ça dans une société comme la nôtre. Ce n'est pas de la manifestation, c'est de l'agression. »

Contre le pacte fiscal

Plus tôt dans la journée, des syndiqués municipaux du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) avaient manifesté devant les bureaux de l'UMQ, rue Sherbrooke, pour dénoncer le pacte fiscal qui permettra aux municipalités de décréter les conditions de travail de leurs employés.

Ces événements surviennent alors que les relations de travail à la Ville de Montréal sont tendues. Les cols blancs ont déjà annoncé qu'ils tiendraient une demi-journée de grève mercredi après-midi afin de protester contre la soustraction à la Ville.

Assemblée annulée?

De leur côté, les cols bleus comptaient tenir une assemblée générale mardi matin au Palais des congrès, mais la Commission des relations de travail (CRT) leur a ordonné de rentrer au travail.

Rappelons que la Ville avait demandé l'intervention de la CRT après avoir appris que les cols bleus étaient invités par leur syndicat à une assemblée générale à 8 h mardi. « Arrêtons le saccage de nos droits », stipulait l'avis qui aurait été envoyé aux syndiqués.

Les représentants syndicaux ne se sont pas présentés à l'audience lundi devant le commissaire de la CRT Pierre Cloutier.

En fin d'après-midi, le commissaire a rendu sa décision. Il a indiqué détenir suffisamment d'éléments pour conclure que les cols bleus ne se présenteraient pas au travail mardi matin. « Étant donné que la convention collective expire le 31 décembre 2017, il s'agit de toute évidence d'une grève illégale qui privera la population des services auxquels elle a droit », a-t-il indiqué. La CRT a donc ordonné aux cols bleus de fournir leur prestation de travail normale mardi matin et au syndicat et à ses officiers d'aviser les membres de la décision rendue.

Le Syndicat des cols bleus n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Le Devoir

RÉDUCTION DE LA DETTE

Labeaume dit vivre son jour le plus important

ISABELLE PORTER

à Québec

Le maire Labeaume a déclaré que la réduction de la dette entreprise dans son budget 2016 marquait le jour « le plus important » depuis son élection. L'opposition, elle, fait valoir que la Ville n'avait tout simplement pas le choix d'agir.

« On attendait ce moment-là depuis six ans. [...] On a réussi à faire virer le paquebot de bord », a déclaré Régis Labeaume après avoir présenté son budget. Lors de la séance du conseil municipal, il s'est engagé à faire baisser la dette chaque année, tant qu'il serait au pouvoir. « Ça me fait particulièrement plaisir d'annoncer une réduction de la dette accumulée de la Ville l'année d'ouverture de l'amphithéâtre », a-t-il dit en rappelant les critiques passées de l'opposition.

La dette s'élève à 1,628 mil-

liard, soit 225 millions de plus que le budget total de la ville (1,403 milliard). Elle baissera de 59,1 millions cette année.

Contraint d'agir

Or l'opposition fait remarquer que la Ville n'avait tout simplement pas le choix. « C'est un début. Le maire s'est engagé à réduire la dette parce que Moody's l'y obligeait, a déclaré Paul Shoiry en matinée. La dette a augmenté de façon considérable depuis qu'il est là. »

Dans son rapport 2015, l'agence de notation maintient sa cote Aa2 pour la Ville, mais souligne que le fardeau de la dette « demeure parmi les plus élevés des municipalités canadiennes cotées par Moody's et est relativement important au regard de ses homologues étrangères ».

L'agence ajoute toutefois que le respect de l'échéancier et des coûts prévus pour l'amphithéâtre la rassure. « Cela

FRANCIS VACHON LE DEVOIR
Régis Labeaume

conforte la capacité de la Ville à mener à bien des projets d'infrastructure de grande envergure, ce qui a en retour permis une gestion du fardeau de la dette conforme aux anticipations. »

Concernant l'impôt foncier, le maire est revenu lundi sur

l'importance de ménager le secteur commercial, qui subira cette année une hausse moins importante que par le passé à 1,9%. « Plusieurs entreprises ne l'ont pas eu facile ces derniers mois », a dit M. Labeaume. « Le PIB a été plus faible ces dernières années. »

Or pour l'opposition, c'est encore trop. « Pour 2016, il n'y a pas de répit pour les contribuables, les commerçants, tout le monde va avoir des augmentations de taxes », a déclaré M. Shoiry.

L'étude du budget en comité plénier doit débuter mardi matin avec la présentation des hauts fonctionnaires de la direction générale et des finances. La Ville a aussi convié les journalistes à une conférence de presse en début de matinée pour dévoiler sa « vision » pour le réseau cyclable.

Le Devoir

Bernier critique une décision de Harper

Ottawa — Le député Maxime Bernier critique à mots couverts la décision du précédent gouvernement conservateur de procéder à une série de nominations préventives avant le déclenchement de la campagne électorale. « Ce n'est pas une façon de faire habituelle du gouvernement, du Parlement », a tranché lundi l'élu beauceron, qui est l'un de ceux à convoiter la direction du Parti conservateur. Et si les personnes concernées veulent « reconsidérer leur nomination, elles sont libres de le faire », a enchaîné M. Bernier lors d'une mêlée de presse impromptue dans le foyer de la Chambre des communes.

La Presse canadienne

PROCÈS DUFFY

Le nouveau président du Sénat témoigne

JORDAN PRESS

à Ottawa

Le tout nouveau président du Sénat a estimé lundi, au procès de Mike Duffy, qu'il n'est pas nécessaire de détailler par le menu les règles entourant les dépenses des sénateurs, puisqu'elles tombent en général sous le sens.

Duffy a plaidé non coupable à 31 chefs de fraude, de corruption et d'abus de confiance relativement à des réclames de dépenses en matière de logement, de voyages et de services divers. Pour sa défense, ses avocats plaident notamment que les

règles d'admissibilité de ses dépenses étaient tellement floues qu'elles laissaient place aux interprétations. Une thèse déjà soutenue par deux firmes de vérification comptable indépendantes, Deloitte et KPMG.

Tomber sous le sens

Témoignant lundi au procès criminel, George Furey, d'allégeance libérale jusqu'au moment où le chef Justin Trudeau a exclu tous les sénateurs du caucus, a soutenu que les directives entourant les dépenses admissibles au Sénat ne doivent pas reprendre chaque cas d'espèce. Par exemple, a-t-il dit, il est super-

flu de préciser dans les règles écrites qu'un sénateur ne peut faire tondre la pelouse de sa résidence aux frais des contribuables, puisque cela tombe sous le sens.

L'esprit qui doit animer chaque demande de remboursement, a dit M. Furey, c'est que le sénateur dépense des fonds publics. En cas de doute, les sénateurs étaient invités à consulter des fonctionnaires ou des membres du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, a rappelé le sénateur « indépendant libéral ».

La Presse canadienne

IMPÔT FONCIER

Répit de 1 % à Longueuil, hausse de 1,9 % à Laval

JEANNE CORRIVEAU

Alors que Laval imposera une hausse de taxes moyenne de 1,9 % à ses citoyens, Longueuil limitera les augmentations d'impôt foncier à 1 % en 2016.

Les deux municipalités voisines de Montréal ont déposé leur budget 2016 lundi. Les hausses de taxes sont moins importantes que celles imposées pour l'exercice précédent. Rappelons que, pour 2015, Longueuil avait augmenté les taxes de 3,9 % et Laval de 3,2 % en invoquant le pacte fiscal qui avait privé les municipalités de transferts de 300 millions.

À Longueuil, l'avis d'imposition atteindra 2570 \$, soit 26 \$ de plus qu'en 2015, pour une résidence moyenne de 273 000 \$. Les dépenses de cette municipalité de la Rive-Sud s'élèveront à 396 millions, soit une hausse de 1 % par rapport à l'année précédente.

Au chapitre des investissements, l'administration de la mairesse Caroline St-Hilaire prévoit dépenser 141,6 millions dans les infrastructures municipales au cours des trois prochaines années, dont 66 millions en 2016. Une enveloppe de 97,6 millions sera consacrée au développement du territoire et 15,4 millions pour les parcs et espaces verts.

Longueuil estime à 2 millions la réduction de ses dépenses de fonctionnement et à 3,3 millions les économies qu'elle a pu réaliser à la suite de l'adoption de la Loi sur la réforme des régimes de retraite.

Plus élevé à Laval

À Laval, les hausses de 1,9 % de l'impôt foncier correspondent à 55 \$ de plus sur l'avis d'imposition pour le propriétaire d'une maison de 339 000 \$. Le budget 2016 coïncide avec l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation foncière qui a fait augmenter de 10 % en moyenne la valeur des propriétés à Laval.

Le Devoir

Le budget atteindra 810,5 millions en 2016, soit une hausse de 3,3 %. L'administration du maire, Marc Demers, entend notamment réserver une enveloppe de 750 000 \$ par année dans un fonds consacré au logement social, réserver 1,2 million pour mettre sur pied une équipe formée de huit employés pour le développement de projets urbains.

Pour les trois prochaines années, Laval a élaboré un programme triennal d'immobilisations (PTI) totalisant 848,6 millions, dont 147,6 millions pour le réseau d'égouts et d'aqueducs. Parmi les autres investissements figurent plusieurs projets, comme celui de Val-Martin (6,3 millions) ainsi que ceux de la revitalisation des secteurs des stations de métro de la Concorde et du métro Cartier (15,4 millions). Les usines de biométhanisation et de compostage accapareront un budget de 61,7 millions.

Réalisation des travaux

Mais année après année, le taux de réalisation des travaux du PTI n'atteint pas 50 %. « C'est une problématique à laquelle on s'est attaqués. En 2015, on a demandé une étude, et notre objectif est de s'approcher du 100 % », a dit le maire Demers. Le directeur général, Serge Lamontagne, a fait valoir que la Ville de Laval sortait d'une crise lorsque la nouvelle administration a pris le pouvoir en 2013 à la suite du départ de l'ex-maire Gilles Vaillancourt. « C'était une Ville qui ne planifiait pas ses investissements », a-t-il dit.

Le Chef d'Action Laval, Jean-Claude Gobé, estime qu'après les hausses de 2015, l'administration Demers aurait dû accorder un répit aux citoyens. « On se retrouve cette année avec un grand nombre d'employés supplémentaires. Il y aurait moyen de faire plus avec moins et d'optimiser le travail », a-t-il indiqué.

Le Devoir

Des manifestants s'enchaînent à une valve du pipeline 9B

ALEXANDRE SHIELDS

Des opposants au transport de pétrole brut de l'Ouest vers Montréal par le pipeline 9B d'Enbridge ont occupé ce lundi un site d'Enbridge où se trouve une valve de cet oléoduc, près de la frontière entre le Québec et l'Ontario.

« La mise en service de cet oléoduc malgré l'opposition de la population aux sables bitumineux et la promesse du nouveau gouvernement fédéral de remplacer le processus d'évaluation des projets d'oléoducs, est inacceptable », ont-ils fait valoir dans un communiqué diffusé en matinée lundi.

« Il est inacceptable qu'Enbridge puisse aller de l'avant avec le renversement du flux de la ligne 9B alors que les communautés le long du tracé n'ont pas reçu les plans d'urgence nécessaires », a dit Jean Léger, citoyen des Basses-Laurentides.

Réaction lente

Selon les manifestants, le temps de réaction des autorités et de l'entreprise aurait été lent, ce qui démontrerait l'exis-

tence de lacunes en matière de sécurité pour le pipeline 9B.

Enbridge a réagi lundi en rappelant que l'entreprise faisait des efforts pour travailler avec les municipalités situées sur le tracé du pipeline 9B, mais aussi qu'elle détenait les ressources nécessaires pour intervenir en cas d'incident. L'action de lundi a forcé la pétrolière à fermer temporairement le pipeline.

Enbridge a commencé la semaine dernière les livraisons de pétrole de l'Ouest à Montréal par l'oléoduc 9B. L'Office national de l'énergie a annoncé en octobre qu'il autorisait Enbridge à inverser le flux de pétrole dans le pipeline, construit en 1975, tout en augmentant sa capacité de transport. À terme, 300 000 barils couleront dans le tuyau chaque jour.

L'oléoduc 9B d'Enbridge traverse des secteurs résidentiels densément peuplés de plusieurs municipalités, mais aussi la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

PHILIPPE COUILLARD À PARIS

Vert très foncé

L'air de Paris a ceci de grisant que tous s'y sentent emportés par un vivifiant élan vert: sus aux hydrocarbures, lance Philippe Couillard; resserrons la cible en matière de réchauffement climatique, clame la ministre fédérale de l'Environnement. Puisqu'elle est fraîchement arrivée, laissons-lui son droit à l'enthousiasme du débutant. La conversion du premier ministre du Québec, elle, est plus surprenante.

Depuis quelques jours, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, répète sur toutes les tribunes, à l'Assemblée nationale comme à Paris, qu'il n'est pas entiché de l'exploitation éventuelle des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, projet du gouvernement Marois que son gouvernement est contractuellement tenu de poursuivre. Pas emballé non plus, mais alors «absolument pas», par l'exploitation en général du pétrole et du gaz naturel tant, explique-t-il, l'avenir appartient aux énergies renouvelables.

Cette profession de foi écologique n'a pas manqué de soulever la perplexité du lobby Manufacturiers et exportateurs du Québec. Son président, Éric Tétrault, a à juste titre soulevé un enjeu important: fort bien, mais où est le plan de transition?

M. Couillard dit que ses propos n'ont rien de neuf, qu'en tant que chef de l'opposition, il s'était opposé à l'exploitation d'Anticosti. C'est vrai... à demi. En fait, il ne comprenait pas ce que le gouvernement du Québec faisait dans cette galère, alors que les grandes pétrolières refusaient d'y embarquer. L'affaire n'apparaissait guère rentable: «Je me pose de grosses questions sur le risque», disait alors le chef libéral.

Cet angle de la rentabilité était en parfaite harmonie avec la plateforme électorale de la campagne de 2014 dans laquelle le Parti libéral du Québec ne disait pas un mot de l'environnement, tout entier tourné vers l'économie et l'emploi. Le passage vers une économie décarbonisée d'ici 2050, dont il a causé à Paris, n'était donc ni détaillé, ni prévu, ni même souhaité. Au contraire, depuis son élection, le gouvernement de Philippe Couillard n'a cessé de manifester un préjugé des plus favorables à l'exploitation des hydrocarbures.

À la mi-novembre, alors que se tenaient les soirées publiques liées aux évaluations environnementales stratégiques (EES), 20 groupes environnementaux avaient d'ailleurs diffusé un communiqué pour dénoncer la pseudo-consultation à laquelle ils étaient conviés. Au nombre de leurs griefs: 4000 pages de documents rendus accessibles seulement deux semaines à l'avance; 15 études non disponibles encore à ce jour; quatre soirs de consultation pour tout le Québec. «La future politique énergétique du Québec et la loi sur les hydrocarbures promises pour le printemps prochain nous semblent déjà écrites», précisait le communiqué.

En fait, M. Couillard n'a pas cherché à ralentir la compagnie Pétrolia, dont le gouvernement est le premier actionnaire, dans son projet de mener des forages avec fracturation hydraulique dans trois secteurs d'Anticosti au cours des prochains mois. Le gouvernement s'est même refusé à soumettre ce projet, comme tout autre relié à l'exploitation des hydrocarbures, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, processus plus rigoureux et moins politique que les EES en cours. Lundi, le ministre Pierre Arcand a quant à lui participé au Forum stratégique sur les ressources naturelles organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Également présents, Gaz Métro et des représentants du secteur minier voyaient très bien leurs possibilités de croissance.

Si le Québec entre dans une phase de transition énergétique — ce que nous souhaitons — alors il faudra agir en conséquence dès le retour de Paris. Il en va d'une question d'honnêteté pour les citoyens et encore plus pour les entreprises. Le vert va-t-il pâlir?

VENEZUELA

Promesse d'impasse

La défaite des chavistes du président Nicolás Maduro aux législatives vénézuéliennes de dimanche pourrait difficilement être plus tranchée. Le Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV), dont Maduro a pris le relais après la mort d'Hugo Chávez en 2013, a vu sa base populaire et les pauvres des favelas le fuir pour la première fois en seize ans de mainmise sur le pouvoir. Échec d'autant moins équivoque que les électeurs ont voté dans une proportion massive de près de 75%. Et désaveu d'autant plus explicite que le PSUV ne s'était pas gêné pour mettre en place toute une série de mesures d'étouffement des voix de l'opposition — emprisonnement d'opposants politiques, redécoupage des circonscriptions électorales, contrôle des médias...

Encore que c'est de justesse que M. Maduro avait été élu à la présidence il y a deux ans. Évidemment que le chavisme a commencé à expirer avec Chávez. Si, ensuite, M. Maduro et le demi-dieu qui a tenu le pouvoir avant lui pendant quatorze ans ont certainement eu raison de désigner leurs ennemis — lire les États-Unis et les vieilles élites vénézuéliennes — pour les ratés de leur «révolution bolivarienne», il reste que les gouvernements chavistes qui se sont succédé à Caracas ont sérieusement nui à leur

cause en recréant une démocratie clientéliste, au nom au demeurant vertueux et fondamental de la lutte pour une société plus juste, et en faisant un usage manifestement incompétent de la manne pétrolière. La cigale n'a bientôt plus pu chanter.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que c'est la profonde crise économique que traverse le pays qui est à l'origine de la crucifixion du PSUV. Criminalité chronique, corruption, taux d'inflation annuel de 150%, pénurie catastrophique des produits de base, marché noir florissant...

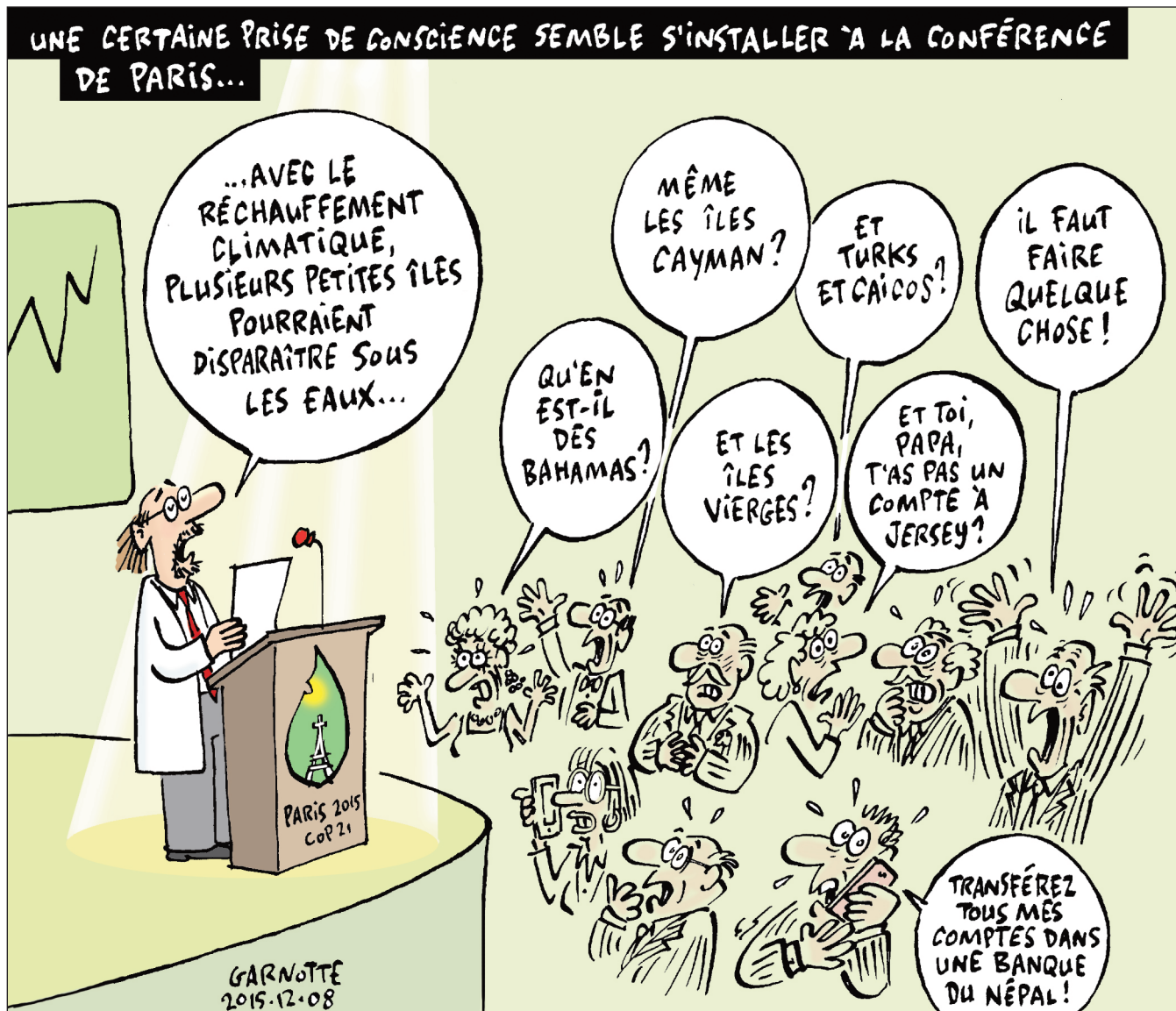
Pour autant, la large victoire de l'opposition réunie autour de la Table de l'unité démocratique (MUD, en espagnol) n'est pas d'emblée une promesse de progrès politique. Après tout, la MUD est une coalition dont font partie des revanchards appartenant à l'oligarchie qui menottait le pouvoir et contrôlait la rente pétrolière dans la deuxième moitié du XX^e siècle aux dépens de la majorité. Elle ne mérite pas vraiment qu'on en fasse l'apologie.

Après la tentative de coup d'État de 2002 et de multiples efforts de déstabilisation, cette opposition semblait à la fin des années 2000 commencer à accepter de composer avec Chávez. Aujourd'hui revigorée, elle ne sera sûrement pas portée à ouvrir le dialogue avec un président affaibli. Il y a en effet un «triomphe de la contre-révolution», pour reprendre les mots de Maduro, qui donne de son côté des signes de dérive autoritaire. Ce scrutin annonce un nouveau cycle d'affrontements.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOINARD
 Adjointes NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Un don ou un dû

Je me sens mal à l'aise en écoutant et en voyant toute cette mise en scène de premiers ministres qui font l'annonce de contributions de milliards et de millions de dollars afin d'aider les pays en voie de développement à lutter contre les changements climatiques.

Il est clairement admis que ce sont nos pays riches qui sont responsables de cette pollution qui affecte davantage les pays les plus pauvres. Alors pour nous, Occidentaux, il s'agit d'une dette que nous devons respecter en toute justice envers ces pays.

Il est indécent de se montrer généreux quand on doit quelque chose à quelqu'un ou quand on doit réparer des torts.

Ce qui ajoute à l'hypocrisie, c'est que, simultanément aux «dons», on continue à polluer ou on hésite encore à modifier nos politiques environnementales. On «donne» d'une main tout en persistant à polluer de l'autre main. Ne s'agit-il pas d'une «générosité» qui vient obscurcir toute justice? La justice exige plutôt un coup de barre pour corriger le tort fait aux moins favorisés.

Du côté du Québec, ce n'est encore que politique de mollesse. Sous prétexte que cela coûterait trop cher, on refuse de briser les contrats accordés pour l'exploration pétrolière d'Anticosti; sous prétexte que le passage des pipelines et la responsabilité des cours d'eau relèvent du fédéral, on ne s'insurge pas. On affirme haut et fort que l'avenir n'est pas dans les hydrocarbures alors qu'on ne s'oppose pas au passage de pétrole sur notre territoire; si l'Ouest l'a fait, pourquoi pas l'Est?

«Je n'aurais jamais imaginé que l'on inventerait un système où l'argent viendrait avant toute chose», s'indigne David Suzuki. Les politiciens ne comprennent pas et ne veulent pas comprendre; ne comptons pas sur eux pour avancer, mais plutôt pour faire du surplace ou même reculer.

Jean-Pierre Joly
 Sainte-Adèle, le 7 décembre 2015

La Terre ne tourne pas rond

Il y a belle lurette que la Terre ne tourne pas rond. Aujourd'hui, elle va encore plus mal. Alors que des groupes armés en tous genres sèment la terreur au

Moyen-Orient et en Afrique et que des centaines d'innocents tombent sous la violence chaque jour, que des réfugiés par milliers se heurtent à nos portes, d'aucuns se demandent quand tout ce vacarme humain va s'arrêter.

À la télévision, les images nous montrent des villes et des villages complètement dévastés, des malheureux, hommes, femmes et enfants, marcher dans les décombres de leurs maisons et de leurs biens anéantis. Toutes ces images défilent dans ma tête, alors que je suis en train de choisir un sapin chez Home Depot avec ma fille. À la radio résonne la voix de Robert Charlebois qui entonne «Je suis un Hells Angel à pied»...

Je pense au 6 décembre 1989. Tu avais un an, Charlotte. Je pense à toutes sortes de choses. Quel temps fait-il à Paris aujourd'hui? Y a-t-il un Home Depot à Alep? Tout se bouscule. Je pense à nos pauvres à nous, toujours plus pauvres chaque jour que le Bon Dieu amène. Et toi, qu'est-ce que tu fais à Noël? Je ne sais pas. Je ne sais plus. Pour le moment, je roule à bille sur du papier.

Alain Petel
 Le 4 décembre 2015

L I B R E O P I N I O N

La gestion de la médecine nous rend malades

HÉLÉNA BUREAU
 Pharmacienne, M. Sc adm. santé

Le récent rapport de la vérificatrice générale (VG) nous a confirmé un dépassement de coûts de 417 millions de dollars en santé, le gouvernement ayant sous-évalué le montant de la facture d'honoraires payés aux médecins. Le gouvernement Couillard affirme qu'il est impossible de récupérer les sommes et mise plutôt sur une rectification de la méthode de calcul de ces honoraires sur le plan prévisionnel. Or, cette solution demeure jumelée au fameux «bar ouvert» offert aux médecins, décrié par plusieurs. Cette situation est non seulement inéquitable pour les autres professionnels de la santé, mais elle engendrera à nouveau des augmentations en honoraires des médecins qui devront être financés par d'autres compressions.

Ces dernières années, les honoraires en services piluliers des pharmaciens offerts à la population ont connu une nette augmentation en raison notamment du vieillissement de la population et de la complexité grandissante des traitements. Devant cet accroissement traduit par un dépassement de coûts, la solution du gouvernement Couillard fut sans appel: les honoraires versés «en trop» aux pharmaciens seraient récupérés à l'avenir par une baisse de leurs honoraires. En ce contexte de rigueur budgétaire, comment expliquer que la même solution ne soit pas également applicable aux médecins? Difficile de ne pas associer les 400 millions récupé-

rés auprès des pharmaciens aux 417 millions facturés en trop à la RAMQ par les médecins devant lesquels notre gouvernement veut fermer les yeux: il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures.

Pour contenir les coûts du secteur de la santé tout en consentant des augmentations et des dépassements de coûts substantiels aux médecins, notre gouvernement coupe dans plusieurs autres secteurs. Les compressions successives en santé publique et dans la mesure préventive qu'est l'usage du pilulier auront un impact direct sur notre santé et entraîneront à terme une augmentation du nombre d'actes des médecins: c'est «moins prévenir, pour plus guérir.» Considérant l'absence de plafond au nombre d'actes facturés annuellement par les médecins, il est prévisible que les économies provenant de ces coupes risquent d'être rapidement transformées en actes qui généreront à leur tour davantage de coûts. Qualifier le mode de rémunération des médecins de déshé prend alors tout son sens.

À quand, en première ligne, la présence d'un mode de rémunération majoritairement par patient (capitation)? Ce sera alors la qualité de la prise en charge qui sera payante pour le médecin, et non le nombre d'actes facturés à la RAMQ. Contrairement à ce que prétend M. Couillard, nous ne sommes pas dans un régime qui s'apparente à la capitation, car dans un tel régime le nombre d'actes réalisés par les médecins n'influe pas sur la somme totale qui leur est versée. L'objec-

tif inavoué des dernières réformes en santé: atténuer les effets pervers de la rémunération à l'acte.

Étant la seule à détenir l'ensemble des données sur les dépenses de la RAMQ, la VG l'a clairement énoncé dans son rapport: les incitatifs financiers instaurés pour les médecins ne favorisent pas suffisamment l'accessibilité aux services. Lorsque près de 7 milliards de dollars sont consentis à la rémunération des médecins, il devient légitime de nous questionner quant à la pertinence de ces dépenses. Cette évaluation passera par une plus grande transparence et par un accès aux données de la RAMQ, car ce qui n'est pas mesuré ne peut pas être amélioré.

Pour nous assurer que nos dépenses en santé soient réellement un investissement, il y a urgence à revoir en profondeur le mode de rémunération des médecins ainsi que notre accès à l'information. En santé, le gouvernement ne peut plus se permettre de confondre «productivité» avec «performance». Notre État a des ressources financières limitées. Permettre l'illimité à l'un cause nécessairement préjudice aux autres. Notre santé étant davantage déterminée par nos habitudes de vie et notre niveau d'éducation que par notre système de santé, c'est se rendre malade que de couper dans les services préventifs et dans la santé publique. Tout comme c'est se rendre malade que de couper dans l'éducation. Encore et encore soigner plus... au détriment de la santé globale de la population.

IDÉES



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

RÉFORME DU SÉNAT

Occasion manquée sur la forme comme sur le fond

KARINE MILLAIRE

Avocate, doctorante en droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa et boursière du Canada Vanier

Le gouvernement de Justin Trudeau vient d'annoncer comment il entend modifier le processus de sélection des sénateurs. Le comité consultatif sera formé de cinq personnes, dont trois membres permanents choisis par le gouvernement central et deux membres temporaires issus de la province où un poste doit être pourvu. La bonne nouvelle, c'est qu'il était souhaitable que soit mise en place rapidement une procédure pour pourvoir les 22 sièges au Sénat laissés vacants par Stephen Harper. Bien que la Chambre haute ait fait mauvaise figure au cours des dernières années, elle constitue une institution démocratique fondamentale, dont le rôle déjà important pour la représentation des intérêts du Québec comme d'autres groupes minoritaires au Canada pourrait être amélioré. Encore faut-il pour cela que les élus concernés aient la volonté de mettre en pratique un fédéralisme coopératif. Justin Trudeau, en agissant unilatéralement pour créer un comité de nomination où les représentants provinciaux seront minoritaires, vient de manquer une très belle occasion — sur la forme comme sur le fond — d'exercer un véritable leadership de collaboration avec les provinces.

Repenser la « chambre des provinces »... sans consulter les provinces

Le Sénat a beaucoup déçu récemment. Au point que plusieurs ont cru qu'il valait mieux

l'abolir. On en a ainsi pratiquement oublié que cette institution constitue un élément clé du compromis fédératif négocié par les fondateurs du Canada à l'avantage notamment du Québec. Certains pensent que le fait que les sénateurs ne soient pas élus est un accroc à la démocratie. C'est tout le contraire. Historiquement, le Sénat n'a pas été pensé comme un doublon de la Chambre des communes composée d'élus partisans représentant la majorité des électeurs canadiens. La Chambre haute devait plutôt être une « chambre des provinces », un contrepoint où la diversité canadienne serait pleinement représentée. Ce principe est évidemment à l'avantage des francophones et des Québécois, mais aussi de l'ensemble des régions canadiennes et des minorités.

En pratique, le Sénat n'a malheureusement jamais joué pleinement ce rôle. La partisanerie chez les sénateurs constituait forcément une cause importante du problème. En ce sens, éliminer la ligne de parti est clairement un pas dans la bonne direction. Cela dit, le processus de nomination lui-même doit aussi être revu de façon cohérente avec l'objectif initial recherché : représenter les intérêts provinciaux, régionaux et minoritaires. Voilà pourquoi déjà, en ce qui a trait à la forme, la démarche unilatérale du gouvernement canadien ne correspond pas véritablement à l'esprit d'un fédéralisme coopératif. À la décharge d'Ottawa, le gouvernement du Québec n'a pas davantage insisté pour prendre part de façon plus importante au processus.

Soyons clairs. Ottawa n'a pas redéfini le processus de nomination des sénateurs en contravention de la Constitution écrite. Le « nouveau » processus n'est pas substantiellement différent du précédent d'ailleurs. Le premier ministre

conservera pleinement la prérogative de sélectionner des noms dans une liste soumise par un comité consultatif composé majoritairement de membres qu'il choisira. À mon avis, le processus contourne toutefois le principe fédéral même. La Cour suprême a reconnu notamment dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec rendu en 1998 que le fédéralisme est un principe constitutionnel non écrit. Reste à définir au cas par cas ce qu'implique la mise en œuvre du « fédéralisme ». Il demeure que repenser la « chambre des provinces » sans même consulter les provinces est du moins plutôt ironique.

L'esprit de Meech sans modifier la Constitution écrite

L'évolution de la Constitution canadienne n'est pas qu'une affaire de modifications législatives lourdes et techniques. Elle peut aussi découler du leadership des élus de mettre en place des ententes de coopération et des conventions optimisant le rôle des institutions démocratiques et de gouvernance. Dans le cas du Sénat, rappelons que l'Accord du lac Meech prévoyait l'enchaînement dans la Constitution d'un nouveau processus de nomination selon lequel les sénateurs seraient choisis à partir d'une liste de noms soumise par les provinces. Ce changement était cohérent à la fois avec l'objectif des fondateurs du pays et les besoins démocratiques contemporains.

Meech a certes avorté, mais cette façon de choisir les membres de la Chambre haute pourrait très bien être appliquée en pratique sans modifier le texte de la Constitution. Bien qu'il n'ait pas l'obligation de le faire, rien n'empêche actuellement le premier ministre du Canada de nommer les sénateurs à partir de candidatures

sélectionnées par les provinces. Cinq sénateurs avaient d'ailleurs été nommés selon cette procédure à l'époque de Meech. Comme la procédure n'a pas été enclenchée dans la Constitution, elle a toutefois été mise de côté après l'échec de l'adoption de l'Accord.

La Colombie-Britannique a annoncé qu'elle ne souhaitait pas participer au nouveau comité consultatif, car elle considère que ses intérêts ne sont pas adéquatement représentés au Sénat. Cela met bien en lumière qu'au-delà de la mise en place à plus court terme d'un nouveau processus de nomination conventionnel, il demeure pertinent d'engager une discussion collective sur la façon dont le Sénat pourrait être réformé plus en profondeur par les procédures de modification constitutionnelles. Dans l'intervalle, il serait toutefois tout à fait possible d'adopter une procédure de nomination conventionnelle asymétrique. Le Québec et les provinces qui le souhaitent pourraient soumettre une liste de candidats choisis par exemple par leur assemblée législative. Les provinces, comme la Colombie-Britannique, qui ne veulent pas s'impliquer activement dans le processus pourraient s'en remettre à Ottawa. Une telle approche asymétrique est tout à fait conforme à l'esprit d'une fédération respectant les choix et les intérêts diversifiés des entités qui la composent.

Ottawa et Québec viennent donc toutes deux de manquer une belle occasion de faire preuve de fédéralisme véritablement coopératif, d'une part, et de leadership dans la défense de l'intérêt supérieur du Québec, d'autre part. Rien n'est toutefois perdu. Il demeure possible et souhaitable de penser collectivement une façon de désigner les sénateurs représentant au mieux les provinces, régions et minorités canadiennes.

Le Nouveau Réalisme, antidote au cynisme postmoderne

Il s'oppose aux thèses « constructivistes » selon lesquelles la totalité de notre réalité est « construite socialement »

JOCELYN MACLURE

Professeur à la faculté de philosophie de l'Université Laval. Il a publié divers ouvrages, dont *Laïcité et liberté de conscience*, avec Charles Taylor (Boréal, 2010).

Je ne sais de quoi sera fait notre futur. Ce que le philosophe Karl Popper appelait l'« historicisme » n'a guère survécu au XX^e siècle. L'historicisme caractérise les théories qui font « de la prédiction historique leur principal but, et qui enseignent que ce but peut être atteint si l'on découvre les « rythmes » ou les « motifs », les « lois », ou les « tendances générales » qui sous-tendent les développements historiques ». Il est bien difficile de nos jours de penser que l'histoire se dépile selon une logique implacable. Autant que l'on puisse en juger, les hommes et les femmes ont encore un mot à dire dans le cours des choses et s'il existe des « lois inexorables de la destinée historique », elles agissent d'une façon bien mystérieuse.

Toutefois, s'il y a une vision du monde qui se montre avec de plus en plus d'insistance, c'est le « Nouveau Réalisme ». Le « réalisme » est compris comme une doctrine philosophique soutenant qu'il y a des aspects de notre réalité qui existent vraiment, et qui existeraient même si nous n'étions pas là pour les percevoir. Ils sont « indépendants » de l'esprit humain. Ce qui est nouveau, ici, n'est pas tant la doctrine défendue que le fait qu'un nombre croissant de philosophes s'en revendiquent.

Le réalisme s'oppose aux thèses « constructivistes » selon lesquelles la totalité de notre réalité est « construite socialement ». Nous n'avons aucune bonne raison de douter du fait que les montagnes Rocheuses existeraient même si l'espèce humaine disparaissait de la face de la Terre. Les changements climatiques sont en

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait du numéro 10 de la revue *Zone occupée* (zoneoccupee.com).



partie le produit de l'action humaine, mais les processus naturels qui causent le réchauffement de la planète ne sont pas des « jeux de langage ». Pour le contrecarrer, il ne s'agit pas que d'en parler différemment; il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Bien sûr, certaines parties de notre réalité sont construites socialement. L'intentionnalité humaine est derrière des institutions sociales comme l'argent, l'art visuel et le hockey. Cela ne nous autorise pas à affirmer que toute notre réalité est construite socialement. Ce n'est pas parce que la séquence du génome humain a été établie récemment que la matière qui constitue l'ADN n'existait pas.

Le réalisme est d'abord une position ontologique sur la constitution ultime de la réalité, mais il s'incarne aussi dans une position épistémologique. Comme l'avance le philosophe Markus

Gabriel, notre réalité est faite d'une pluralité de « champs de sens » qui ont chacun leurs propres critères de validité permettant de départager le vrai du faux. Ces critères peuvent être plus ou moins clairs et fiables : si on sait que la désertification contribue au réchauffement climatique, on ne sait plus très bien, depuis les ready-made de Duchamp et le pop art, ce qui fait qu'un objet est une œuvre d'art, et encore moins une œuvre de qualité. Cela ne signifie pas que la vérité n'est qu'un jeu de langage, mais bien que le degré de confiance que nous pouvons avoir envers nos jugements varie d'un champ de sens à l'autre.

Si je m'intéresse au Nouveau Réalisme, c'est aussi car il porte en lui des implications éthiques et politiques. Il s'érige contre toutes les idéologies qui méprisent les faits. Le Parti conservateur a par exemple affiché son indifférence aux faits en muselant les scientifiques, en abrogeant la version longue du recensement et en ne tenant pas compte des consensus scientifiques en matière de réchauffement climatique et de justice criminelle.

Le réalisme peut être un antidote au cynisme et à ce que j'appelle le « démissionnisme ». Il nous invite à regarder, autant que faire se peut, la réalité sociale telle qu'elle est avant de la juger. Par exemple, la propension de certains progressistes à lire la réalité à travers le filtre d'une critique du « néolibéralisme » équivaut à une renonciation à penser les complexités de notre monde.

Le problème avec le nivellement de la réalité est qu'il laisse entendre qu'il n'y a plus rien à espérer de la démocratie représentative. Le gouvernement Obama a réussi à faire passer une assurance maladie faisant en sorte que des centaines de milliers d'Américains sont maintenant mieux protégés, mais des héros de la gauche comme C. Hedges continuent de mettre démocrates et républicains dans le même

bateau. Le penseur néomarxiste S. Zizek conclut même que de ne rien faire du tout est parfois l'acte plus subversif qui soit dans les sociétés néolibérales. On pourrait simplement soupiner, mais cela néglige la possibilité que cette posture nuise objectivement au progrès social en favorisant la démobilité.

Le même jugement s'applique aux penseurs de droite qui soutiennent que l'État est inefficace, prend trop de place et taxe trop. Le fait que la crise de 2008 ait été causée par la dérégulation de certaines activités financières et que les États aient eu à adopter des plans de stimulation de l'économie pour limiter les dégâts n'a aucun impact sur leur pensée.

La pensée n'est pas spasme, du moins si elle veut être rationnelle. La partie rationnelle de l'esprit a besoin de temps, de faits et d'arguments pour faire son travail. On peut s'inspirer de l'esprit réaliste tout en étant à gauche ou à droite. Il s'agit de laisser la réalité et la rationalité reprendre leurs droits, de lutter contre ses propres partis pris cognitifs et de tenir autant que possible la *bullshit* et l'idéologie à distance. [...]

On a pensé que la critique de la métaphysique spéculative et l'échec du projet des Lumières ne pouvaient que nous mener au relativisme cynique et à la domination de l'idéologie. Ce n'est pas le cas. Il est possible à la fois de reconnaître les limites de la rationalité tout en tirant le meilleur parti de nos innombrables capacités cognitives. C'est ce à quoi nous invite le Nouveau Réalisme.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com et à gtaillifer@ledevoir.com

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Panzelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélier-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale**: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); **correction**: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (commis); **DOCUMENTATION** Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

Outremont dit non à de nouveaux lieux de culte

L'arrondissement montréalais dit vouloir stimuler le commerce sur les avenues Bernard et Laurier

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le conseil d'arrondissement d'Outremont a voté lundi soir en faveur d'un règlement visant à interdire les lieux de culte sur les artères commerciales que sont les avenues Laurier et Bernard.

La modification du règlement de zonage, proposée par Outremont après que des membres de la communauté juive ont demandé de mettre en place un centre communautaire pourvu d'un bain juif sur l'avenue Bernard, a été appuyée par quatre des cinq élus de l'arrondissement montréalais, au terme d'une soirée houleuse.

Seule la conseillère Mindy Pollak s'y est opposée, après qu'on a refusé d'appuyer sa proposition de réétudier la question.

Le vote de lundi ne marque pas la fermeture de l'épineux dossier sur autant. Un registre sera ouvert aux citoyens et, s'ils le signent pour signifier leur opposition à la nouvelle réglementation, un référendum sera organisé. « Ça pourrait prendre des mois », a reconnu la mairesse, Marie Cinq-Mars.

« Je pense qu'il va falloir s'asseoir avec les divers membres de la communauté, peut-être avec un médiateur, pour discuter des besoins réels des communautés », a aussi proposé la conseillère Jacqueline Gremaud, juste avant le vote.

Le règlement, qui vise à stimuler l'économie outremontaise et à encourager les déplacements à pied pour faire des courses, selon la mairesse, touche des questions sensibles dans l'arrondissement, qui compte 20 % de résidents d'appartenance juive. À preuve, non seulement la salle du conseil était-elle pleine à craquer, lundi soir, mais d'autres citoyens attendaient aussi à l'extérieur de l'hôtel de ville dans l'espoir d'assister à la séance.

Au micro, les résidents se sont succédé pour exprimer leur opposition ou leur appui au règlement, parfois en déclenchant des réactions de



Mayer Feig, un membre actif de la communauté hassidique, a déploré le fait que le règlement municipal « ne laisse aucune place à [sa] communauté ».

la foule, malgré les efforts de la mairesse pour contenir celle-ci.

« Je voudrais vivre dans une société où tout le monde est traité de manière égale. Dans une société laïque », a affirmé Ginette Chartré, à l'origine d'une pétition que 900 personnes ont signée afin d'exprimer leur soutien au nouveau règlement.

« L'égalité, à ma connaissance, ça ne veut pas dire qu'on traite toutes les personnes de la même façon. Ça veut dire que tout le monde a les mêmes droits », a répondu, du tac au tac,

Mindy Pollak, elle-même issue de la communauté hassidique.

« Ce règlement ne laisse aucune place à notre communauté », a plus tard dénoncé Mayer Feig. « Pourquoi êtes-vous si convaincue que ce projet de loi aidera le commerce ? », a-t-il demandé à la mairesse. « Si vous ne croyez pas que je fais ça pour les commerçants, vous irez en référendum », a répliqué la mairesse Marie Cinq-Mars.

Le Devoir

IMPÔT

SUITE DE LA PAGE 1

comme une opération ne faisant que déplacer 3 milliards de revenus d'une catégorie de contribuables à une autre devient une opération qui privera Ottawa de 1,2 milliard chaque année. Raison : le coût du congé fiscal est un peu plus élevé que prévu (3,4 milliards), tandis que les recettes provenant des plus nantis seront un tiers moindres (2 milliards). À cela, il faut ajouter diverses pertes de revenus découlant de cette grille fiscale remaniée. En coulisses, on explique ces erreurs de calcul par le ralentissement économique plus prononcé que prévu, mais surtout par une sous-évaluation libérale de l'évitement fiscal auquel les plus nantis, calcule-t-on, s'adonneront.

Le ministre des Finances n'a pas indiqué ce que ce manque à gagner signifierait pour son solde budgétaire final. « Ça va coûter un peu plus au gouvernement, et on va expliquer exactement aux Canadiens la différence », a-t-il répondu en conférence de presse.

Les libéraux se sont engagés en campagne électorale à présenter des déficits inférieurs à 10 milliards de dollars et à retourner à l'équilibre budgétaire à la quatrième année de leur mandat. Le ministre Morneau a refusé lundi de réitérer la première de ces deux promesses. « Nous avons promis de réduire le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut pendant notre mandat. Nous avons l'in-

tentention de tenir cette promesse », s'est-il contenté de dire.

Déjà, il y a trois semaines, son ministère avait revu à la baisse ses prévisions économiques, retranchant environ 6 milliards du solde budgétaire pour chacune des années à venir du mandat libéral. Pour l'année fiscale 2016-2017 qui s'en vient, cela signifiait que le déficit serait de 14,4 milliards au lieu des 10 promis. L'annonce de lundi augmente d'autant le manque à gagner.

Les moins nantis

Le ministère des Finances calcule qu'en moyenne un contribuable célibataire économisera avec le plan libéral 330\$ par an et un couple, 540\$. L'allègement fiscal maximal s'élèvera à 679\$ par an. Neuf millions de personnes obtiendront un allègement, sur un total de seize millions de contribuables payant de l'impôt. Il n'y aura que 319 000 personnes qui paieront plus qu'avant. Comme tous les contribuables gagnant plus de 45 000\$ obtiendront la baisse d'impôt, on calcule que c'est à partir d'un revenu annuel de 217 000\$ qu'un contribuable commencera à payer davantage qu'il n'aura économisé.

Ces chiffres sont au cœur de la critique néo-démocrate. Selon eux, le congé fiscal aurait dû être appliqué au premier palier d'imposition et non au second, de manière à ce qu'il profite aussi aux moins fortunés. Le NPD propose plutôt de faire passer le taux le plus bas de 15% à 14%, ce qui coûterait environ la même chose au Trésor fédéral, mais profiterait à un plus grand nombre de personnes. « Quelqu'un faisant le salaire médian, qui est 31 320\$ par an, n'aura

rien, a illustré le chef Thomas Mulcair. Une famille qui est de la classe moyenne qui gagne 45 000\$ ne verrait aucun bénéfice. Alors qu'un député qui gagne 167 400\$ obtiendra la baisse d'impôt maximale, et ce n'est tout simplement pas juste. »

À cela, le ministre Morneau réplique que le plan libéral doit être considéré comme « un tout » : la prochaine étape sera la refonte des diverses allocations pour les enfants. Ces allocations, qui seront inversement proportionnelles aux revenus familiaux, devraient aider davantage les moins bien nantis.

Pour leur part, les conservateurs ont raillé cette erreur de calcul du gouvernement Trudeau. « Nous serons le chien de garde des contribuables », a lancé le chef par intérim, Rona Ambrose, dans sa réponse au discours du Trône qui se voulait un vibrant plaidoyer pour la frugalité gouvernementale. « Seuls les libéraux peuvent concocter une baisse d'impôt qui coûtera de l'argent aux contribuables... »

La motion libérale présentée lundi annule par ailleurs le fractionnement du revenu pour les familles et ramène le plafond annuel de contribution au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de 10 000\$ à 5500\$. La motion ne dit rien à propos de la remise en place du crédit d'impôt pour les cotisations versées à des fonds de travailleurs, comme celui de la FTQ. Le ministre Morneau a indiqué qu'il consulterait son ministère « pour être certain de la façon dont on peut le faire dans le budget ».

Le Devoir

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE 1

ajoutés sur une période de trois ans. Les demandes d'information fusent déjà de toutes parts et, pour y répondre, le noyau mobilisé de citoyens et de parents tient une rencontre ce mardi. Et entre eux, ils crient victoire.

Les autres projets, dans les quartiers Ville-roy, Mercier et Mile-End, s'annoncent plus ardues et plus longs à mettre sur pied, notamment à cause du manque de locaux. La création d'une école ou d'un volet alternatif repose en fait sur le pouvoir de convaincre d'une communauté mobilisée.

Outre les parents, les garants du succès de la transition restent les enseignants, qui doivent revoir leurs manières de fonctionner. À Saint-Nom-de-Jésus, « ce sont eux qui veulent aller plus vite », affirme le directeur de cette école primaire, Stéphane Lamothe. Il s'est lui-même montré très vite favorable au projet, certain qu'un « modèle basé sur la mixité sociale et sur nos valeurs » pourrait mieux répondre aux besoins des enfants.

Cette école primaire sera donc « dépoussiérée », au sens propre comme au figuré. L'enseignement y est loin d'être archaïque, mais on compte sur cette nouveauté pour retenir les familles et leurs enfants dans Hochelaga-Maisonneuve, avance M. Ayotte-Beaudet.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui encourage ces projets alternatifs, insiste aussi sur cet aspect de rétention, dans

un milieu de vie défavorisé. « En tout respect des ressources existantes, des bâtiments libres, la réflexion des élus est de vouloir répondre aux attentes des familles montréalaises pour les garder dans le quartier », affirme la commissaire Violaine Cousineau. Elle a travaillé à mettre sur pied un volet semblable à l'école Charles-Lemoyne, dans Pointe-Saint-Charles. « Les listes d'attente sont longues dans les endroits déjà existants. Le point de départ a donc été le même phénomène spontané de parents qui s'organisent, qui se demandent de quoi ils ont envie dans leurs écoles », avance-t-elle.

32 écoles déjà

Et ils semblent de plus en plus nombreux à se le demander. Si tous les projets en démarrage voient le jour, le réseau grossira de plus 60% dans les prochaines années, à partir des 32 écoles déjà existantes. Pierre Chénier, du Réseau des écoles publiques alternatives du Québec (REPAQ), décrit une véritable renaissance : les premières écoles ont vu le jour dans les années 1970, 13 ont ensuite été créées dans les années 1980, puis seulement une dizaine en 25 ans.

Pour Jean-Philippe Ayotte-Beaudet, docteur en éducation en plus d'être membre du comité pour Saint-Nom-de-Jésus, cette ruée est symptomatique du fait que « l'école publique doit trouver des manières de se réinventer ». Sans être « un désaveu envers le modèle, on croit simplement à la diversification des offres pédagogiques », dit-il.

M. Chénier, lui, est plus affirmatif : « L'école ne devrait pas être une "ligne de montage" dans

laquelle l'enfant doit savoir telle chose à tel âge absolument. Le ministère vient alors "vérifier la qualité du produit". On a affaire à des humains ! »

En finir avec le modèle « industriel », respecter les rythmes de l'enfant, ne signifie pas non plus de le laisser à lui-même, défendent les tenants de cette approche. « On n'est pas là à attendre que l'enfant apprenne, on veut lui insuffler le goût constant d'apprendre, pas de seulement se scolariser », expose M. Chénier. « Ce n'est pas une attaque envers le "quoi apprendre", mais plutôt une variété de moyens pour y parvenir », explique quant à lui M. Ayotte-Beaudet.

Il n'existe ainsi pas de modèle unique d'école alternative : certaines mettent davantage l'accent sur l'environnement, d'autres sur les arts. « On leur propose autre chose que la stricte expérience scolaire », résume M^{me} Cousineau. Les enfants ne sont pas non plus choisis en fonction de leurs performances ou du portefeuille de leurs parents, par souhait de demeurer ouvert à tous.

Pas de bulletin chiffré non plus pour les petits, mais une évaluation continue à laquelle participent aussi les parents. Ces parents qui, en plus de modérer la création, doivent être prêts à réaliser une « coéducation » qui dépasse le simple bénévolat, explique Pierre Chénier du REPAQ. Bref, c'est un désir de vivre « de nouveaux modes de parentalité » qui structure et sous-tend l'école alternative, conclut la commissaire Cousineau.

Le Devoir

COP21

SUITE DE LA PAGE 1

M^{me} McKenna a du même coup appuyé la position défendue par plus d'une centaine d'États vulnérables aux bouleversements du climat, qui réclament que le sommet de Paris reconnaisse la nécessité de freiner la hausse du thermomètre mondial à 1,5°C. Ils font valoir que la limitation à 2°C, sur laquelle se basent les négociations en vue d'un accord climatique, exposerait toujours plus d'un milliard de personnes à une hausse catastrophique du niveau des mers, mais aussi aux impacts d'événements climatiques extrêmes, entre autres bouleversements.

Un discours repris lundi par un groupe d'États insulaires. « Si nous sauvons Tuvalu, nous sauverons le monde », a d'ailleurs lancé son premier ministre, Enele Sosen Sopoaga, qui a rappelé l'importance de la mention dans le texte de l'objectif de 1,5°C, avertissant que « toute hausse de la température au-delà entraînera la disparition totale » de son île.

Spécialiste des négociations climatiques mondiales, Hugo Séguin estime que le changement de ton du gouvernement canadien est significatif. « Ce n'est pas le Canada de l'ancien régime qui parle. Il aurait été impossible d'imaginer au cours des dernières années que le gouvernement du Canada aurait pris une position symboliquement aussi forte », a-t-il souligné lundi.

M. Séguin a toutefois rappelé que la cible de 1,5°C est déjà présente depuis quelques années dans le cercle des négociations, portée par les États qui subissent déjà les effets concrets des changements climatiques. Selon ce qu'il constate à la COP21, il se pourrait d'ailleurs que cet objectif soit inscrit dans l'accord final. Reste à voir quelle serait la « formulation », qui pourrait se limiter à évoquer le chiffre.

La fin du pétrole

Quelle que soit la place accordée à cette cible de 1,5°C dans l'accord de Paris, l'atteindre imposera des efforts très ambitieux pour le Canada, selon Alain Brunel, qui représente à Paris l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. « Il faudrait imposer un moratoire sur les projets qui favorisent l'expansion de l'exploitation des sables bitumineux, puis cesser leur exploitation le plus rapidement possible », a-t-il résumé.

Même son de cloche du côté de Greenpeace. « Les projets de pipelines, l'exploitation pétrolière sur Anticosti ou les projets de ports pour exporter du pétrole sont complètement incompatibles avec ce que la science nous demande de faire pour démontrer le sérieux de cet objectif de ne pas dépasser une hausse de 1,5°C », a expliqué son porte-parole Patrick Bonin, lui aussi présent à la COP21.

En effet, a rappelé M. Bonin, pour espérer atteindre cette cible « nécessaire », la communauté internationale devrait tout mettre en œuvre pour atteindre une consommation énergétique « 100% renouvelable » d'ici 2050. Cela vaut d'ailleurs pour le Canada, détenteur des troisièmes réserves pétrolières de la planète.

Pour le moment, les cibles volontaires annoncées par les États présents à Paris placent la Terre sur une trajectoire de réchauffement de 2,7°C et 3,5°C. Et sur la période 2010-2030, il est toujours prévu que les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) augmenteront de 20%. D'où l'urgence, selon Patrick Bonin, de revoir rapidement les engagements des pays et d'en « augmenter le niveau d'ambition ».

Négociations ardues

Cette clause de « révision » est d'ailleurs au cœur des négociations en cours cette semaine. L'idée est de réviser à la hausse, et idéalement tous les cinq ans, les cibles de réduction des GES, de façon à corriger la trajectoire climatique afin de ne pas dépasser les 2°C. Certains plaident pour une révision « avant 2020 », comme le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

Point de discord majeur dans les tractations, des pays comme les États-Unis souhaitent que le futur accord ne répète pas intégralement le concept de « différenciation » entre les pays développés et les pays en développement, comme c'était le cas jusqu'ici. « Il est temps d'en finir avec cette ligne de partage [...] qui nous empêche d'avancer », a plaidé le secrétaire d'État américain, John Kerry. Cette façon de faire établit une distinction sur les efforts de réduction de GES, mais aussi sur le financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Cette question du financement est d'ailleurs toujours « non résolue », a souligné lundi Hugo Séguin. « On cherche une façon de réaffirmer l'objectif, mais aussi comment on va s'assurer que le montant sera au rendez-vous », a-t-il résumé. La question de « pertes et préjudices » demeure elle aussi entière, les pays riches refusant d'offrir des compensations aux États qui subissent déjà les impacts des bouleversements climatiques.

« C'est une véritable négociation », a dit M. Séguin, avec des points de divergence nombreux et solides. Mais malgré tout, je crois qu'il y aura une entente. L'accord de Paris ne sera pas parfait, mais il y aura un accord. »

Une centaine de ministres travaillent sur un texte de 48 pages adopté samedi, qui contient encore de très nombreuses options à trancher. Le calendrier proposé par le président de la COP21, le ministre français Laurent Fabius, prévoit « une première vision d'ensemble » du texte dès mercredi et sa conclusion jeudi.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com